

2022

RAPPORT ANNUEL

Sur la prévention et la gestion des déchets





SOMMAIRE

1/10 PRESENTATION DU SIVOM	3
2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM.....	4
3/10 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	6
4/10 LES PRESTATAIRES	25
5/10 LES COÛTS	27
6/10 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	33
7/10 HYGIENE ET SECURITE.....	41
8/10 COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS	44
9/10 PREVENTION DES DECHETS.....	45
10/10 FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2021.....	46
GLOSSAIRE	52

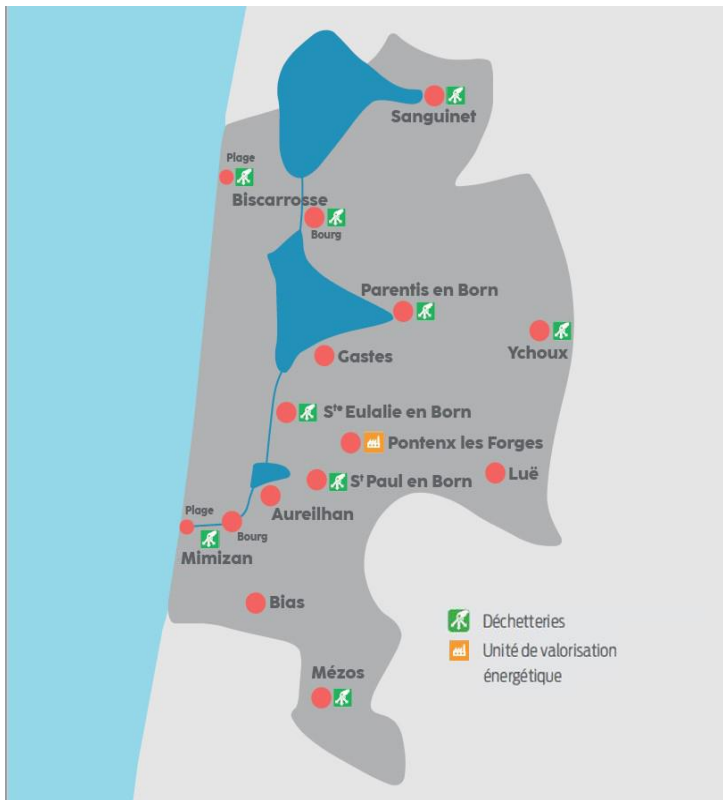
Président du SIVOM du Born.

Rédaction du rapport assurée par les services administratif et technique du SIVOM,
sous la direction de M. Eric SOULES.

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015
et du décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document à la disposition du public au SIVOM et dans les collectivités adhérentes.

1/10 PRESENTATION DU SIVOM



Le SIVOM du Born comprend :

Pour les compétences **collecte et traitement**

- la Communauté de Communes de Mimizan (6 communes),
 - la Communauté de Communes des Grands Lacs (7 communes),
- Soit 13 communes

Le SIVOM du Born est un **syndicat mixte fermé à la carte**. Outre les deux communautés de communes précitées, il comprend le Syndicat d'Elimination des Déchets de la Haute Lande et de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour la compétence **traitement**.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes d'Escource, Labouheyre, Liposthey, et Sagnac-et-Muret, membres de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande, ont quitté le SIVOM pour la compétence collecte afin de rejoindre le SEDHL.

Au total, le SIVOM compte 4 collectivités représentant 36 communes et 78 661 habitants (*).



SIVOM DU BORN		
SIVOM DU BORN / Collecte et Traitement	S.E.D.H.L. / Traitement	C.D.C. CŒUR HAUTE LANDE / Traitement
 - C.D.C. des Grands Lacs (Biscarrosse, Gastes, Luë, Parentis-en-Born, Ste Eulalie-en-Born, Sanguinet et Ychoux) - C.D.C. de Mimizan (Aureilhan, Bias, Mézos, Mimizan, Pontenx-les-Forges, St Paul-en-Born)	 - C.D.C. du pays Morcenais (Arengosse, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ousse-Suzan, Ygos) - C.D.C. Cœur Haute Lande (-r Argelouse, Callen, Commensacq Escource, Labouheyre, Liposthey, Luglon, Luxey, Sabres, Saugnac-et-Muret, Solferino, Sore, Trensacq)	 - Belhade - Mano - Moustey - Pissos
54 957 habitants ^(*)	20 933 habitants ^(*)	2 771 habitants ^(*)

(*) Population DGF

2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM

> LE SIVOM GÈRE :

Pour la totalité des collectivités :

- le traitement des ordures ménagères

Pour 13 des 36 communes (les autres collectivités ayant conservé la compétence collecte) :

- la collecte des ordures ménagères
- un réseau de 9 déchetteries
- la collecte sélective en apport volontaire en 3 flux (Emballages ménagers à recycler - Verre - Papier)



> OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE SIVOM :

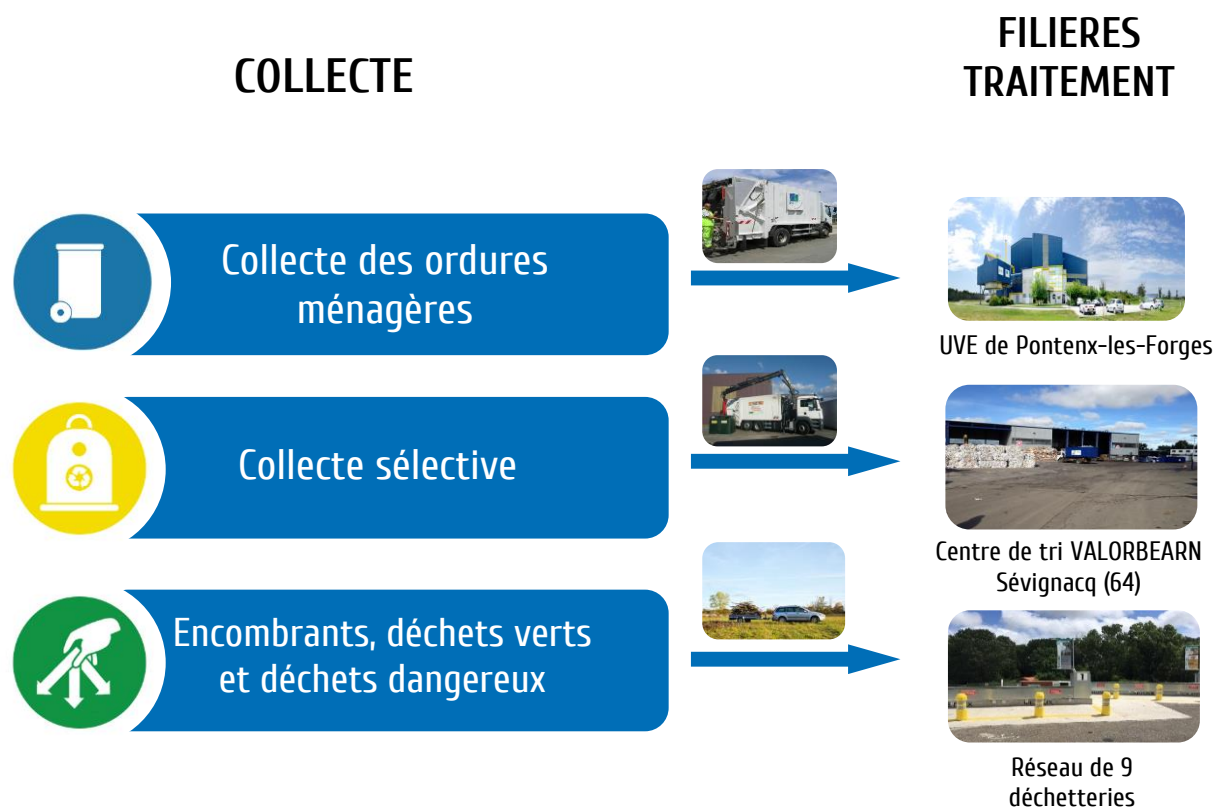
- Optimisation des coûts et amélioration de la qualité du service.
- Stabilité des tarifs.
- Politique de prévention en matière de sécurité dans le cadre du document unique et suite aux inspections de l'ACFI.
- Modernisation des équipements.
- Développement des services auprès de l'usager : mise en place de nouvelles filières en déchetteries, mise en sécurité des déchetteries, tournées de collecte optimisées.
- Augmentation de la valorisation matière.
- Mise en œuvre de mesures de prévention des déchets.
- Développement de la communication auprès des usagers, des agents et des élus – Communication de proximité.



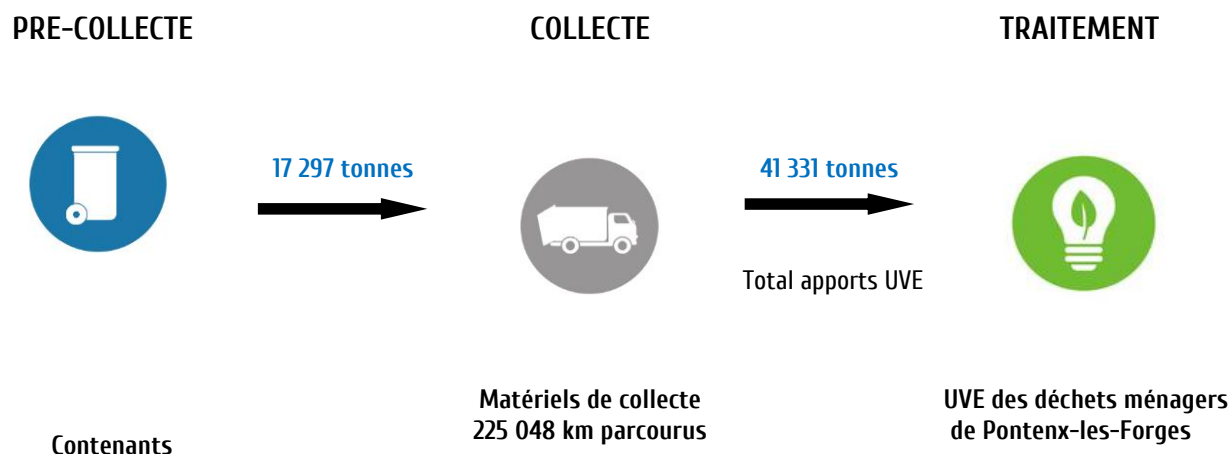


3.1/10 Organisation générale de l'élimination des déchets ménagers

L'organisation générale de l'élimination des déchets ménagers du SIVOM comprend 3 filières, selon le schéma suivant :



3.2/10 Organisation de la filière Ordures Ménagères Résiduelles





LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Plus de 5 000 postes de collecte sont disposés sur l'ensemble des communes du SIVOM, soit **6 720 bacs de 770 litres**.
- Les personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'à un bac ou qui ne peuvent pas y accéder sont dotées d'un bac individuel de 240 litres, soit **221 bacs**.
- **140 conteneurs semi-enterrés** sont implantés sur le territoire.
- **14 colonnes OM**.
- Tous les usagers sont dotés de sacs poubelles, fournis par le SIVOM et distribués par les Mairies.

LE LAVAGE DES BACS A ORDURES MÉNAGÈRES

Le lavage des bacs à ordures ménagères classiques est effectué en interne par les équipes du SIVOM. Le SIVOM du Born s'est d'ailleurs doté d'un camion plus perfectionné permettant d'effectuer le nettoyage des bacs à l'eau chaude et non plus à l'eau froide comme c'était le cas sur l'ancien matériel.

Le lavage des conteneurs semi enterrés s'effectue, lui, par un prestataire privé et par hydrocurage. A ce jour, ces conteneurs sont lavés deux fois par an, un lavage en avant-saison puis un autre en après-saison.

L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents d'entretien du service Gestion du patrimoine. Leurs interventions sur les bacs incluent :

- La réparation des bacs (changement de roues, de couvercles...),
- Le graissage des roues des bacs,
- Le remplacement des bacs usagés par des bacs neufs,
- Le nettoyage des points de regroupement.
- La réparation et l'entretien des **conteneurs semi-enterrés**

MAINTENANCE DES VEHICULES

L'atelier mécanique assure l'entretien, la maintenance et les réparations de l'ensemble des véhicules. Il prépare tous les véhicules aux passages aux Mines et aux contrôles techniques. Les mécaniciens répondent aux demandes d'interventions en cas de panne et peuvent intervenir en dehors de leurs heures de travail en dépannage, pendant leur période d'astreinte : **59.67 heures de dépannage** (111.57 h en 2021).

Le lavage graissage de l'ensemble du parc automobile est assuré par un agent du service Gestion du patrimoine également en charge de l'entretien du site des services techniques (tonte,

désherbage, rangement, nettoyage ...), du démantèlement des bacs à ordures, des bacs à ordures réformés et autres contenants hors d'usage, ainsi que de la gestion du stockage des extincteurs, des bouteilles de gaz et des autres objets trouvés sur les points tri, sur les points de collecte ou devant les déchetteries.



LE PARC DE VÉHICULES

En 2022, le SIVOM a commandé deux véhicules : une Benne à Ordures Ménagères (BOM) et un polybenne non livrés.

Trois BOM et deux polybennes ainsi que deux VL ont été vendus.

Trois BOM dont deux équipées de grue (Evolupac) et un fourgon, commandés en 2021, ont été livrés en 2022.

Evolution du parc de véhicules (tous services confondus)

	2018	2019	2020	2021	2022
Polybennes	6	7	8	8	6
Chargeur	1	1	1	2	2
BOM	12*	13	12	10**	10
BOM + grue (Evolupac)	3	3	3	3	5
Camion de lavage	1	1	2	2	2
Fourgons + Maxity	5	7	7	7	8
Véhicules légers	8	8	8	6	4
Véhicule léger électrique			1	1	1
Total	36	40	42	39	38
Kms parcourus tous services confondus	618 030	646 333	673 054	604 568	585 586

* une benne immobilisée pour pièces sortie du décompte.

** deux bennes immobilisées pour pièces sorties du décompte

Empreinte Carbone :

En 2022, la collecte des ordures ménagères a généré 88,6 kg de particules pour un bilan carbone de 302 tonnes de CO₂.



LA FRÉQUENCE DES COLLECTES

Elle varie en fonction de la période de l'année (hors saison, mi-saison, saison). Ces variations nécessitent des moyens humains adaptés.

	Communes Urbaines	Communes semi urbaines	Plages	Hôtels/restaurants commerces	Campings ≥ 100 emplacements	Campings <100 emplacements Colonies	Conteneurs Semi- enterrés
Hors saison	2 Quartiers 1	1	2	2	2	2	1
Mi saison	2 Quartiers 1	1	2.5	2 à 3	2	2	1 à 2



Avant saison	2 Quartiers 1	1	3	2 à 3	2		
En saison	2	2	7	5 à 7	7	6	7

Hors saison : de janvier à mars et de novembre à décembre.

Mi- saison : d'avril à mi-juin et octobre.

Avant saison : de mi-juin au début de la saison et septembre.

Saison : juillet et aout.

Communes urbaines : Biscarrosse, Parentis-en-Born, Mimizan.

Communes semi-urbaines : Aureilhan, Bias, Escource, Gastes, Labouheyre, Liposthey, Lüe, Mézos, Pontenx-les-Forges, Ste Eulalie-en- Born, St Paul-en-Born, Sanguinet, Saugnac et Muret et Ychoux.

Plages : Biscarrosse plage et Mimizan plage.

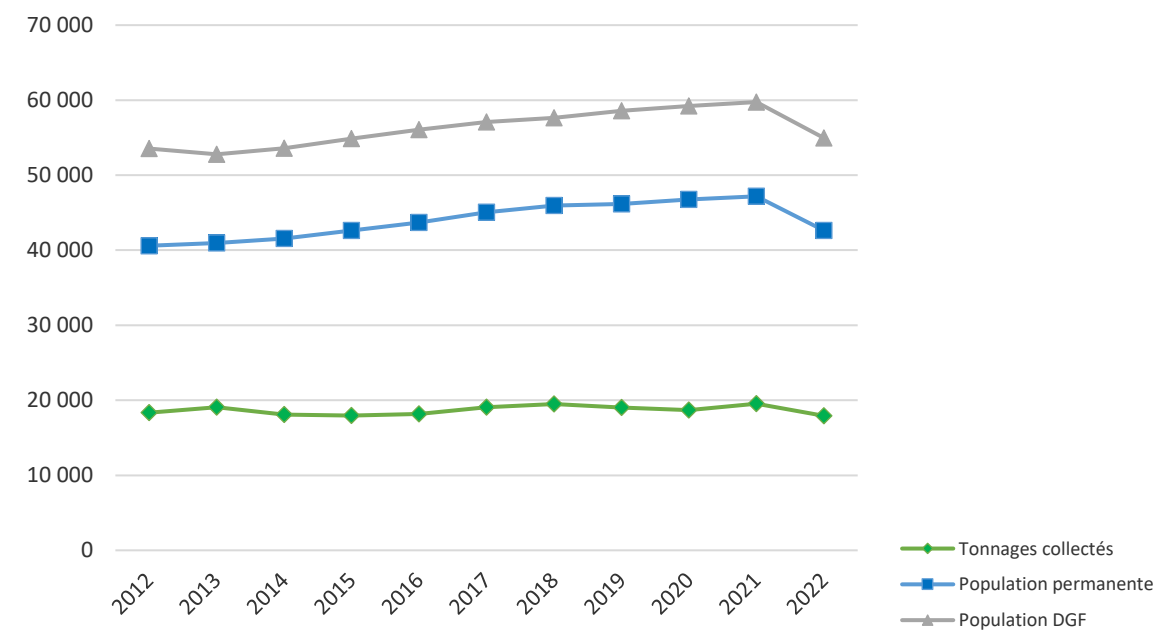


LES RATIOS DE LA COLLECTE

Ratio par habitant (kg/hab/an)	Ratio régional touristique (kg/hab/an)
315	352



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS





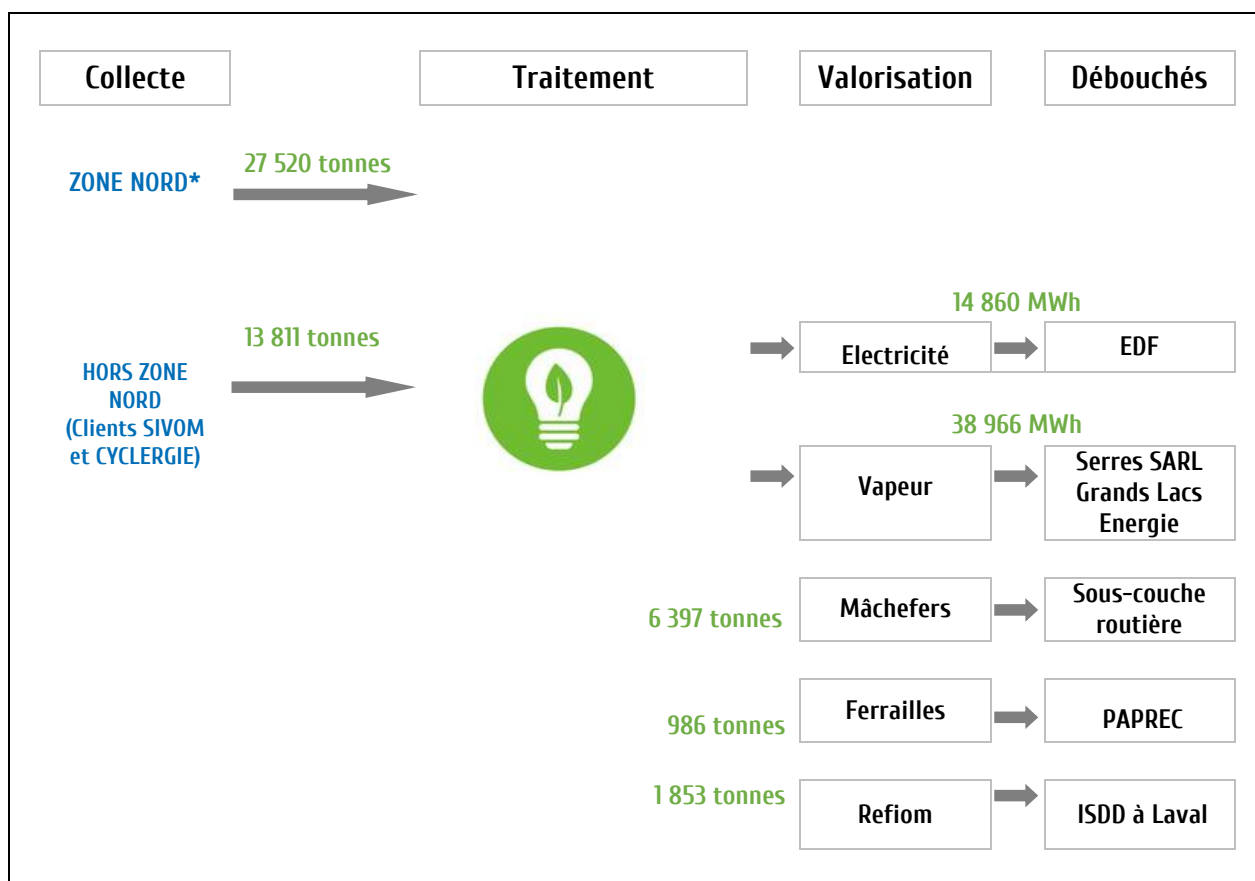
CENTRE DE TRANSFERT DE MORCENX

Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	SEDHL Morcenx
Tonnage	5 554 tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire avec compactage



TRAITEMENT DES OMR

Au 1^{er} avril 2022, CYCLERGIE a changé de nom : il s'agit désormais de PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE.

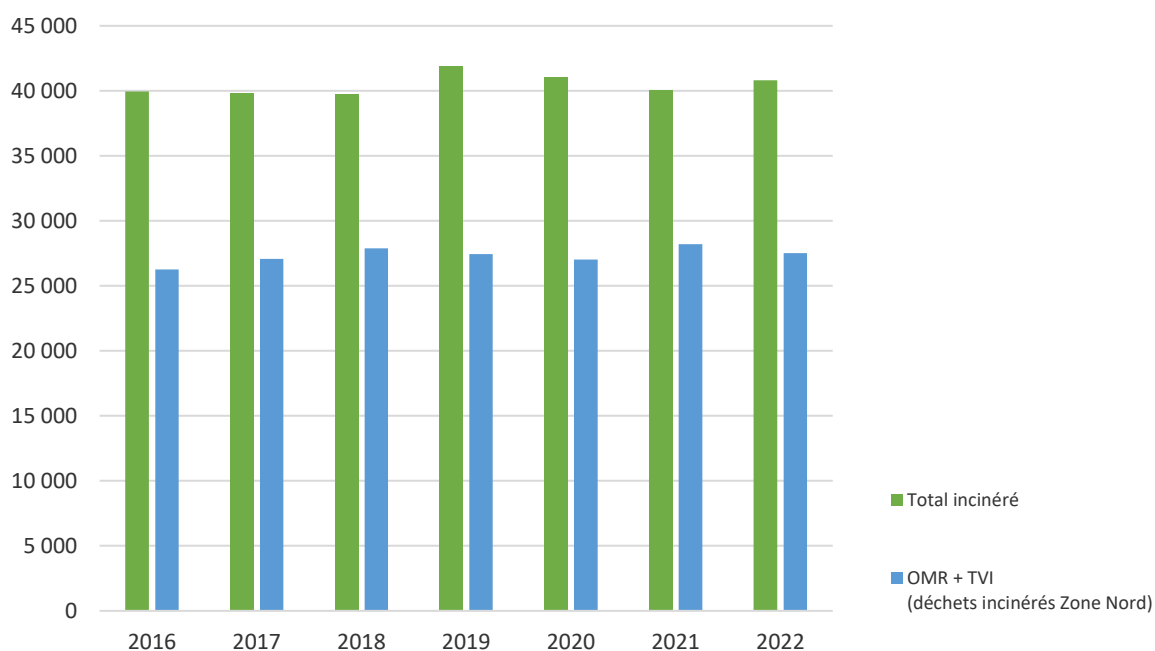


*Zone Nord = SIVOM + SEDHL de Morcenx + CCCHL



UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PONTENX LES FORGES

Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	CYCLERGIE
Capacité de l'usine	42 000 t/an
Tonnage réceptionné à l'usine	39 250 T
Tonnage traité en ISDND à Aire sur Adour	2 051 T
<i>Tonnage total collecté</i>	<i>41 331 T</i>
Tonnage incinéré	40 811 T
Dont tonnages de balles incinérées	1 980 T
Tonnage de balles stockées	1 009 T
Tonnage SIVOM + SEDHL + CCCHL	27 521 T
Tonnage SICTOM du Marsan	11 467 T
Tonnage SX Environnement	935 T
Tonnage Ets PERROU et Fils	781 T
Tonnage autres clients SIVOM	393 T
Tonnages DIB	94 T
Tonnage clients CYCLERGIE	140 T
Nature de la valorisation	Production d'électricité et réseau de chaleur
Technique utilisée	Four oscillant (rotatif)
Traitement des fumées	A sec par injection de chaux (10 kg consommé par tonne incinérée)
Traitement des résidus	Mâchefers et ferraille valorisés REFIOM (résidus toxiques) traités
Taux de valorisation	83 %





INDICATEURS TECHNIQUES

Mode de fonctionnement

L'usine fonctionne 24 h sur 24 toute l'année sauf lors des arrêts techniques : 1 semaine en avril et 2 semaines en octobre. En 2022, il y a eu 248 heures d'arrêts fortuits

Les personnels de direction et de maintenance travaillent à la journée.

Les personnels d'exploitation, dits postés, travaillent comme suit :

- 2 j x 5 h-13 h
- 2 j x 13 h-21 h
- 2 j x 21 h-5 h

Suivi de 6 jours de repos.

Indicateurs techniques de marche de l'installation et bilan énergétique

Le tableau ci-dessous résume les principales valeurs relatives au fonctionnement de l'installation.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MARCHE DE L'INSTALLATION						
Tonnage incinéré	39 775	39 714	40 362	41 064	40 066	40 811
Heures de marche four	7735	7925	8119	8252	7986	8136
% marche sur année	94,35%	96,38 %	97,94 %	98.80%	96.99%	97.85%
Heures de marche turbo	7536	7703	7926	8071	7440	7793
Tonnage mis en balles	1862	2365	1492	1714	1250	1009
Tonnage stocké évacué en ISDND	0	0	0	0	0	0
Tonnage détourné en ISDND	578	1 571	1 008	515	2 604	2 051
REFIOM produit en tonne	1644	1835	1804	1864	1904	1853
Chaux consommée en tonne	342	381	380	403	460	431
Charbon actif en tonne	13	7	17	20	21	23
Mâchefers produits en tonne	7917	7023	7686	8461	7783	6397
Refus criblage en tonne	584	760	772	493	622	638
Ferrailles en tonne	1089	962	1025	1121	1154	986
Boues lagunes en tonne	297	167	92	106	160	113
BILAN ENERGETIQUE						
Electricité produite en Mwh	14 591	14 157	14 676	15 082	14 428	14 860
Vapeur produite en Mwh	41 703	41 306	42 756	42 225	42 828	38 966
Electricité consommée en Mwh	3 643	3 716	3 671	3 941	4 019	3 691
Performance énergétique	87,9 %	85,7 %	86.7 %	85.67 %	84,21 %	83,06 %



Depuis 2015, le calcul du pourcentage de marche sur l'année est basé sur le nombre d'heures de l'année déduction faite des arrêts techniques programmés, soit 8 100 heures.

Incidents radioactivité

Il n'y a eu un déclenchement du portique de radioactivité en janvier 2022 (véhicule du SIVOM, papier absorbant issu de déchets médicaux).

Qualité du traitement

Depuis 2008 deux contrôles annuels, à la charge de l'exploitant, sont réalisés par un laboratoire externe en plus des auto-contrôles. En 2022, la DREAL n'a pas ordonné de contrôle inopiné.

Les contrôles du traitement de fumées, réalisés par le bureau VERITAS montrent que les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté du 20 septembre 2002.

Le tableau ci-après résume les valeurs obtenues et les compare aux normes de rejet. La présentation des mesures tient compte de l'arrêté du 20 septembre 2002 :

PARAMETRES DE MESURE	Seuil réglementaire	1 ^{ER} semestre 2022	Contre analyse	2 ^e semestre 2022
		VERITAS	VERITAS	VERITAS
Température en °C		145	156	145
Teneur en CO ₂ en %/sec		5,5	5,72	4,97
Teneur en O ₂ en %/sec		10,7	14,3	15,8
Teneur en CO en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 50	0		0
Teneur en H ₂ O en %		10	7,52	7,18
Vitesse en m/s	>= 12 m/s	27	23	17,2
Débit en Nm ³ humide/h		54 700	45 700	44 100
Débit en Nm ³ sec/h		49 200	42 300	39 500
Poussières totales sur sec en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 10	4,29		1,64
Cd+Ti en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 0,05	0,0109	0,0161	0,00284
Hg en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 0,05	0,000649	0	0
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V à 11% O ₂	<= 0,5	0,661	0,0559	0,0791
HCl en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 10	21,8	7,65	6,49
HF en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 1	0		0
SO ₂ en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 50	84,3	1,56	6,71
Teneur en COV en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 10	0		1,94
NOX en NO ₂ en mg/Nm ³ à 11% O ₂	<= 400	216		366
Somme dioxines et furanes en ng/Nm ³ à 11% O ₂	<= 0,1	0,00295		0,00285

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les dioxines et furanes sont mesurées en semi-continu. Les valeurs limites sont fixées non plus seulement en termes de concentration mais aussi en termes de flux.

Suivi de la qualité des eaux



Nappe

Le point zéro réalisé en 1996 montre que la qualité des eaux de la nappe phréatique située en amont et en aval de l'installation est de qualité moyenne.

Les analyses réalisées pour l'année 2022 dans les mêmes conditions ne montrent pas de modification de la composition physico-chimique de la nappe.

Rejet lagune

Le dispositif de lagunage aéré traite les eaux sales issues de l'usine (zone de stockage, presse à balles, eaux domestiques) mais également les eaux issues de la partie collecte (station de lavage des camions et eaux domestiques).

Le SIVOM a mis en place un canal de mesures en sortie de la lagune de décantation qui permet de contrôler les volumes infiltrés dans les lagunes prévues à cet effet.

Les rejets sont conformes à l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Mesures des retombées atmosphériques

Un nouveau protocole de mesure des retombées atmosphérique a été mis en place en 2017 avec la mise en place de jauges OWEN qui permettent de collecter pendant un temps donné (2 mois) les retombées atmosphériques. Les résultats de ces mesures montrent des concentrations de polluants en dessous des normes en vigueur (notamment les métaux, les dioxines et les furanes). Ces mesures sont complétées par les mesures faites sur les aiguilles de pin. Ces dernières montrent des concentrations en métaux ainsi qu'en dioxines et furanes faibles comme en 2020 et ne mettent pas en évidence l'influence des émissions de l'UVE.

Le bilan 2022 est de **14,5 heures de dépassements des rejets atmosphériques** essentiellement dues à des problèmes d'injection de chaux et des microcoupures électriques du réseau EDF entraînant le passage en marche critique du traitement des fumées. Il reste très en-deçà de la limite réglementaire.

En 2021, il était de 15.5 heures. La réglementation (Arrêté du 20/09/02) fixe à 60 heures le temps maximal de dépassement.

L'objectif Groupe auquel appartient Cyclergie, dans le cadre de la politique environnementale, fixe ce dépassement à 30 heures au maximum.



TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT SUR L'INSTALLATION

Il y a eu 2 arrêts techniques en 2022.

Le premier a duré une semaine en avril et n'a fait l'objet que du nettoyage de l'installation (four, chaudière, extracteur mâchefers) et de petites interventions.

Le second qui a duré deux semaines en octobre a permis la réalisation de travaux : projection métallique sur 49 m² de tubes de la chaudière, travaux sur le casing du traitement des fumées, travaux sur le pont roulant et sur l'extracteur de mâchefers.



INDICATEURS FINANCIERS



Gestion du compte gros entretien renouvellement

Le compte de renouvellement du marché conclu avec PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE comporte deux parties : une préventive et une curative. Le bilan de l'année est résumé dans le tableau suivant.

Montants H.T.	GER préventif	Année 2022 GER curatif	GER total
Provisions versées par le SIVOM	504 568,56 €	129 213,96 €	633 782,52 €
Dépenses effectuées par CYCLERGIE	508 000,30 €	104 698,86 €	612 699,16 €
Solde 2022	- 3 431,74 €	24 515,10 €	21 083,36 €
Report solde 2021	- 1 116 383,32 €	212 518,42 €	- 903 864,90 €
Solde cumulé 2022	- 1 119 815,06 €	237 033,52 €	- 882 781,54 €

Rappel : conformément à l'article 24.2 du CCP du marché conclu avec CYCLERGIE, le solde du compte de gros entretien renouvellement curatif sera reversé au SIVOM, s'il est positif ou restera à la charge de PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE, s'il est négatif.

Compte global de l'Exploitant

L'exploitant a enregistré, sur l'ensemble de l'année 2022 **un déficit comptable de 8 246 €**. Les produits d'exploitation augmentent de 11.71% par rapport à 2021, et avoisinent les 3.9 M€. Les charges baissent de 1.43% par rapport à 2021 et avoisinent les 3.9 M€.

La hausse des produits de l'exploitation de **406 579 €** par rapport à 2021 est liée à la révision des prix de la rémunération versée par le SIVOM, à l'augmentation de la quantité d'électricité vendue, aux recettes liées au traitement du tout venant déchetteries du SICTOM du Marsan et à une grosse reprise sur provisions retraite. Le prix moyen de vente de l'électricité est de **72.15 €** par MWh. Le prix moyen de vente de la ferraille après incinération est de **49.55 €** la tonne.

La baisse des charges d'exploitation de **56 441 €** est liée essentiellement à la diminution des dotations aux pénalités et aux provisions pour retraite qui viennent compenser la hausse des dépenses d'achat de marchandises et de prestations extérieures. Les dépenses de salaires, charges sociales et impôts baissent légèrement.

Pour mémoire, l'exploitation 2021 montrait un déficit de **471 266 €**.



COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

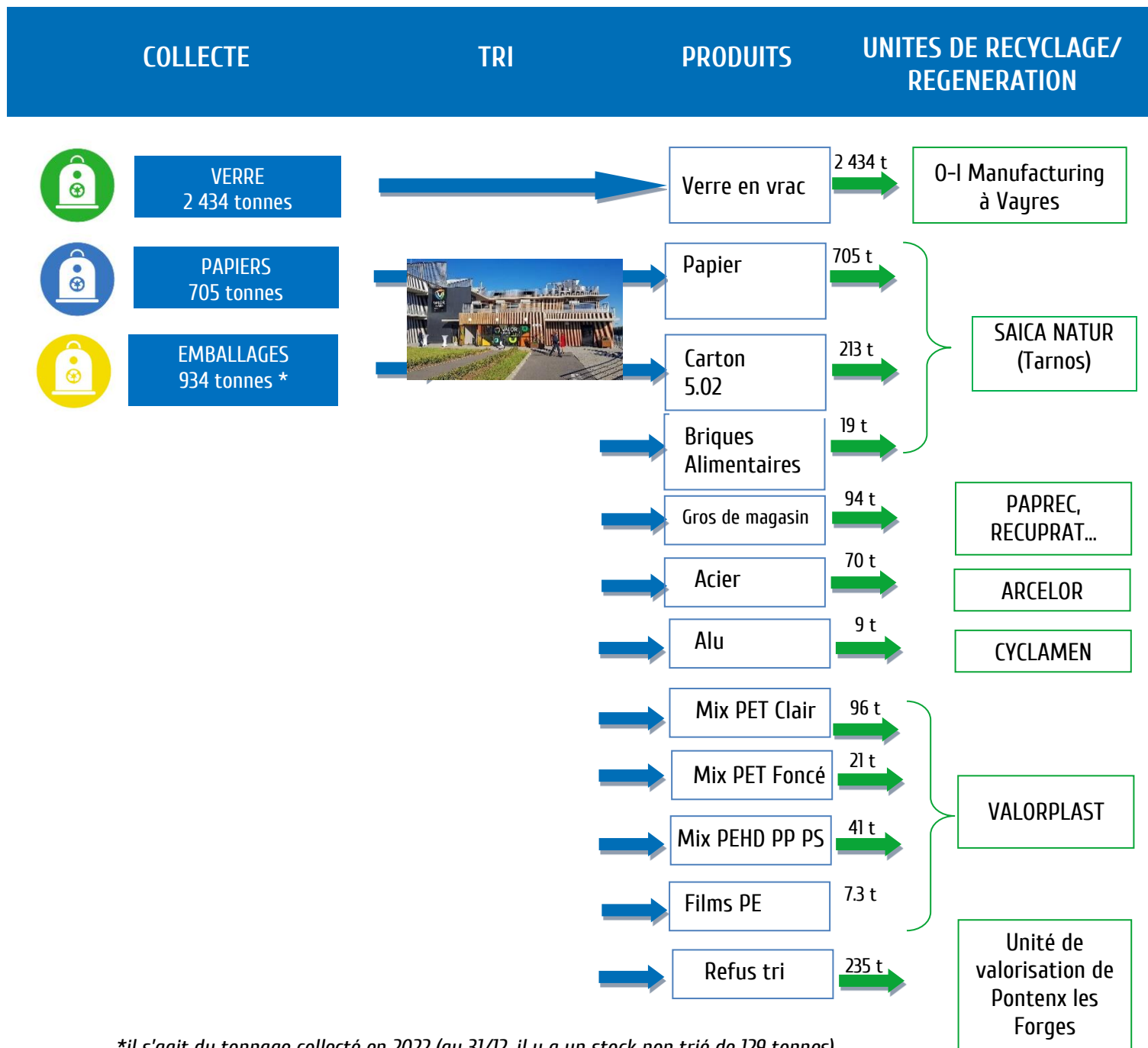
La CSS de l'UVE de Pontenx-les-Forges créée par arrêté préfectoral du 06/02/2014 renouvelée par arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 ne s'est pas réunie cette année. La dernière année d'exploitation étudiée en CSS est 2018. La CSS est programmée en septembre pour l'année 2022.

3/10 Organisation de la filière collecte sélective

La collecte sélective s'effectue en points d'apport volontaire.

247 colonnes à EMR, 162 colonnes à papier et 259 colonnes à verre sont réparties sur le territoire du SIVOM dont 209 dans les campings.

Le SIVOM gère les collectes des emballages ménagers et du papier en régie. La collecte du verre est réalisée par un prestataire privé, la société LBR33 située à Bordeaux.



*il s'agit du tonnage collecté en 2022 (au 31/12, il y a un stock non trié de 129 tonnes)



LES RATIOS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE



Ratio CS par habitant (kg/hab/an)	Ratio efficacité collecte du papier (kg/km)	Ratio efficacité collecte des emballages (kg/km)
74	56.6	22.7

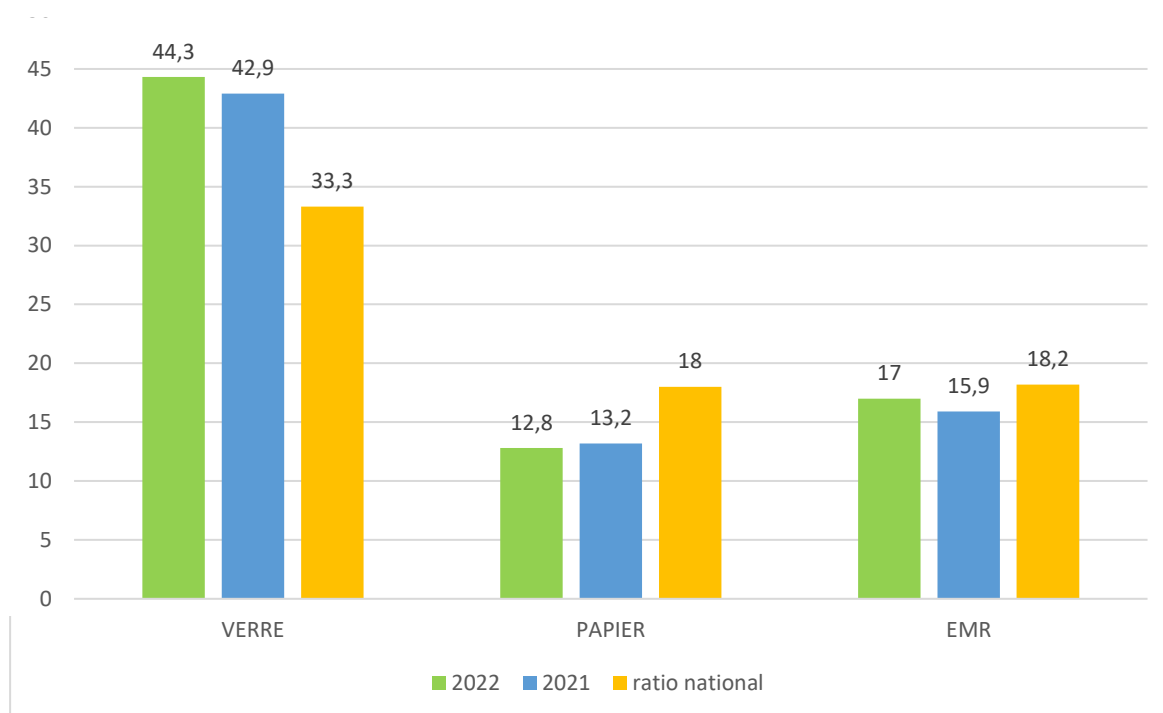
Par rapport au gisement d'emballages contractuel avec Citéo :

- le **taux de tri** des emballages ménagers du SIVOM du Born est de **85 %** (hors tri du papier) – il correspond à la quantité d'emballages ménagers triés par les habitants par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché (calculée à partir de la population DGF),

- le **taux de recyclage** des emballages ménagers est lui de **76%** (hors papier) – il correspond à la quantité d'emballages recyclés (quantités expédiées vers les usines de recyclage) par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché.



EVOLUTION DES PERFORMANCES



Ratios en kilos par habitant établis selon la population DGF (les ratios nationaux sont ceux consolidés par CITEO, données 2020)

- les tonnages globaux sont en baisse. Toutefois, 2022 est une année particulière avec la perte des communes de Labouheyre, Liposthey, Escource et Saugnac-et-Muret.

- Le ratio à l'habitant montre une augmentation pour le verre (+3.3% par rapport à 2021) et les EMR (+7%) et une baisse pour les papiers (-3% par rapport à 2021 – il s'agit d'une tendance nationale).



3.4/10 Filière Déchetteries

9 déchetteries sont réparties sur l'ensemble du territoire du SIVOM. Elles sont accessibles gratuitement pour les particuliers. Le tonnage total collecté s'élève à 31 279 tonnes.

PRODUITS ACCEPTES EN DECHETTERIE		REPRENEURS	UNITES DE ELIMINATION	RATIOS 2022	RATIOS 2021
Tout venant incinérable	2 593 t	SIVOM	Valorisation énergétique (Pontenx les Forges)	47,2 kg/hab	52,0 kg/hab
Gravats	7 442 t	SIVOM	Stockage en ISDI (Biscarrosse, Mimizan)	135,4 kg/hab	137,4 kg/hab
Ferraille	908 t	PERROU	Acieries en Espagne	16,5 kg/hab	19,7 kg/hab
Cartons	583 t	SAICA NATUR	Papeteries en Espagne	10,6 kg/hab	11,0 kg/hab
Déchets verts	15 174 t	Aires de compostage Suez Organique	(Gironde / Landes/ Charentes / Pyrénées Atlantiques)	276,1 kg/hab	285,6 kg/hab
Bois	2 758 t	PERROU	Valorisation EGGER - recyclage bois	50,2 kg/hab	59,9 kg/hab
D.D.S.*	64,4 t	SIAP	Incinération (Bassens)	1,2 kg/hab	1,3 kg/hab
	9,7 t	PENA ENVIRONNEMENT	Réemploi (CIRCOULEUR)	0,18 kg/hab	0,12 kg/hab
Huile de vidange	22 t	CHIMIREC DARGELOS	Incinération en cimenterie (Airvault)	0,4 kg/hab	0,64 kg/hab
Batteries	11,0 t	PERROU	Recyclage	0,2 kg/hab	0,09 kg/hab
Piles et accumulateurs	4,3 t	COREPILE	Recyclage (Paprec - Cestas)	0,08 kg/hab	0,09 kg/hab
DEEE**	620 t	ECOSYSTEM	Démantèlement / Recyclage	11,3 kg/hab	12,2 kg/hab
Mobilier	782 t	ECO-MOBILIER	Recyclage / Valorisation énergétique	14,2 kg/hab	15,6 kg/hab
Plâtre	305 t	PERROU	Recyclage (Gironde) / Enfouissement	5,5 kg/hab	5,9 kg/hab
Cartouches d'encre	0,57 t	CORE	Réemploi	0,01 kg/hab	0,01 kg/hab
Déchets pneumatiques	2,1 t	ALIAPUR / PERROU	Recyclage	0,04 kg/hab	0 kg/hab

*Déchets Diffus Spécifiques

** Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques



Bilan matière 2022 par déchetterie
(Y compris les déchets collectés par la déchetterie mobile)

	Biscarrosse bourg	Biscarrosse plage	Mézos	Mimizan	Parentis en Born	Ste Eulalie en Born	St Paul en Born	Sanguinet	Ychoux
FERRAILLE (Tonnes)	213	55	14	129	132	87	118	109	52
CARTON (Tonnes)	118	44	14	121	92	21	41	52	34
T.V.I. (Tonnes)	678	138	96	505	417	139	219	280	121
GRAVATS (m³)	1368	280	96	952	784	120	384	336	168
GRAVATS (Tonnes)	2052	420	144	1428	1176	180	576	504	252
BOIS (Tonnes)	666	156	68	560	386	143	285	365	129
Huiles de vidange (tonnes)	7.4	0.9	0.8	3.7	3.6	1.5	0	4.0	0
Piles (Tonnes)	1.1	0	0.2	0.76	0.56	0.28	0.22	0.62	0.54
Cartouches d'encre (tonnes)	0.2	0	0	0.07	0.1	0.04	0.02	0.09	0.07
D.E.E.E. (Tonnes)	188.5	34.4	16.9	145.7	78.3		52.5	69.1	34.1
D.D.S. (Tonnes)	22.2			19	9.3			9.7	4.2
D.D.S. Peintures acryliques (Tonnes)	4.2			4.6					1
Déchets de plâtre (tonnes)	95			62.7	52.6		30.8	42.9	21
MOBILIER (tonnes)	319			203	188				72
PNEU Filière ALIAPUR (Tonnes)									0.6
PNEU Hors filière (Tonnes)									1.5

Tous les flux issus des déchetteries sont en baisse par rapport à 2021 (-15% pour le bois, -16% pour la ferraille, -9% pour le T.V.I.). On retrouve des tonnages comparables à 2019.

Un nouveau flux a été mis en place sur la déchetterie d'Ychoux avec la signature du contrat ALIAPUR pour la récupération des déchets pneumatiques. Suite à plusieurs dysfonctionnements dus aux conditions de reprise très strictes sur la propreté des pneus, une filière pour les pneus souillés a été mise en place pour traiter ce type de pneus (1.5 tonne a été collectée en 2022 contre 0.600 tonne pour la filière Aliapur).

La convention avec CIRCOULEUR pour la reprise des peintures acryliques pour réemploi a permis de détourner 9.750 tonnes du circuit traditionnel des D.D.S. (collecte des peintures acryliques effectuée par PENA ENVIRONNEMENT).

FOCUS DECHETS VERTS

Destination des déchets verts broyés pour traitement par compostage (Répartition en %)

Destination	Pontenx	STEP Biscarrosse	Audenge (33)	Bellocq (64)	Pontacq (64)	St Laurent du Médoc (33)
Déchetterie de Biscarrosse	-	18.3%	0.3%	5.3%	9.1%	3.6%
Déchetterie de Parentis	-	-	0.7%	12.5%	16.2%	4.2%
Déchetterie de Mimizan	29.8%	-	-	-	-	-
Répartition par ville	29.8%	18.3%	1%	17.8%	25.3%	7.8%

	Gironde	Landes	Pyrénées Atlantiques
Répartition par département	8.8 %	48,1%	43.1%





Liste des déchetteries	Jour d'ouverture	D.D.M	D3E	Mobilier	Plâtre	NB de visites			
						Moyen par jour d'ouverture	Mini par jour d'ouverture	Maxi par jour d'ouverture	Total 2021
Biscarrosse Bourg	6/7	oui	oui	oui	oui	327	201	654	98 738
Biscarrosse Plage	3/7 (5/7 en saison)	-	oui	-	-	119 (h.saison) 69 (saison)	32	181	13 955
Mézos	2.5/7	-	oui	-	-	49	33	84	7 422
Mimizan	6/7	oui	oui	oui	oui	148	88	231	45 097
Parentis-en-B.	5/7	oui	oui	oui	oui	165	79	283	41 223
Ste Eulalie-en-B.	3/7	-	-	-	-	60	36	95	10 631
St Paul-en-B.	5/7	-	oui	-	oui	80	49	122	20 412
Sanguinet	5/7	oui	oui	-	oui	122	73	200	30 613
Ychoux	5/7	oui	oui	oui	oui	61	37	103	15 445
TOTAL ANNUEL									283 536

Sur le nombre de visiteurs total sur l'année, il y a eu une baisse de la fréquentation sur l'ensemble des déchetteries (baisse globale de 19 %), excepté sur celle de Mézos (hausse de 2% et une fréquentation stable sur Ychoux).

Opérations	NB de polybennes	kilométrage
Vidage des bennes déchetteries	4	124 927 km

Nous remarquons une baisse des kilomètres parcourus pour le vidage des bennes par rapport à l'an passé (-6%) liée à la diminution du nombre de déchetteries exploitées par le SIVOM.

LA DECHETTERIE MOBILE

Il s'agit d'un camion remorque de type polybenne sur lequel sont chargés 5 caissons, mis à disposition des usagers une journée par semaine sur un site dédié de la commune. Il s'agit d'une « mini déchetterie » itinérante. Ce service permet aux usagers de venir déposer les cartons, la ferraille, le bois, le tout-venant et les déchets verts. Il est réservé aux communes dont la déchetterie a fermé. Il n'y a plus que Bias qui bénéficie de ce service, de mars à octobre.

550 personnes ont utilisé ce service, soit 121 personnes de moins qu'en 2021. Cela représente 18 visites par jour en moyenne – Extrêmes : 38 visiteurs dans une journée en mars et 6 visiteurs dans une journée en juillet.

On remarque que la fréquentation diminue notablement en juillet et août.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est destiné aux habitants des communes dépourvues de déchetterie. En 2022, il a été étendu aux communes dont la déchetterie est ouverte à temps non complet, du fait du départ de Escource, Liposthey et Saugnac-et-Muret qui bénéficiaient de ce service.

Le service est donc rendu dans les communes de : Aureilhan, Bias, Biscarrosse Plage, Gastes, Luë, Mézos, Mimizan Plage, Pontenx-les-Forges et Sainte Eulalie-en-Born.



Le SIVOM collecte devant le domicile des usagers, qui se sont préalablement inscrits, les objets encombrants qui ne peuvent pas entrer dans un coffre de voiture, dans une limite de 4 objets de moins de 2,50 m linéaire, par usager. Le SIVOM propose aux usagers qui le souhaitent de destiner leurs encombrants au réemploi.

76 usagers ont utilisé ce service, ce qui a permis de collecter 168 encombrants. Malgré un nombre d'habitants potentiellement desservis en hausse en 2022, le nombre d'usagers a diminué de 33% par rapport à 2021.

On constate que les habitants d'une commune dotée d'une déchetterie, même à temps non complet, utilisent peu le service : 8 usagers.

3.5/10 Filière des déchets non ménagers

NATURE DES SERVICES

- Déchets inertes des communes de Biscarrosse et Mimizan acceptés en ISDI (déchets du bâtiment, gravats) : 473 m³ (-10% par rapport à 2021)
- Déchets verts des entreprises et des communes : 7 728 m³ (+ 5.5% par rapport à 2021)
- Cartons des gros producteurs : une collecte spécifique est proposée aux plus gros producteurs de cartons effectuée par une benne à ordures ménagères (2 jours de collecte par semaine, Sud / Nord). 306 bacs de 770 l sont ainsi collectés.

Equipage BOM	Fréquence de collecte	Tonnage 2022	Kilométrage	Ratio efficacité
2 agents	1 fois/semaine	352 t	14 058 km	25 kg/km

Pour mémoire le ratio 2020 était de 24 kg/km (tonnage et kilométrage ont augmenté)

45 tonnes de cartons bruns ont été collectés auprès des campings (Comptabilisées dans le carton 1.05 = déchetteries).



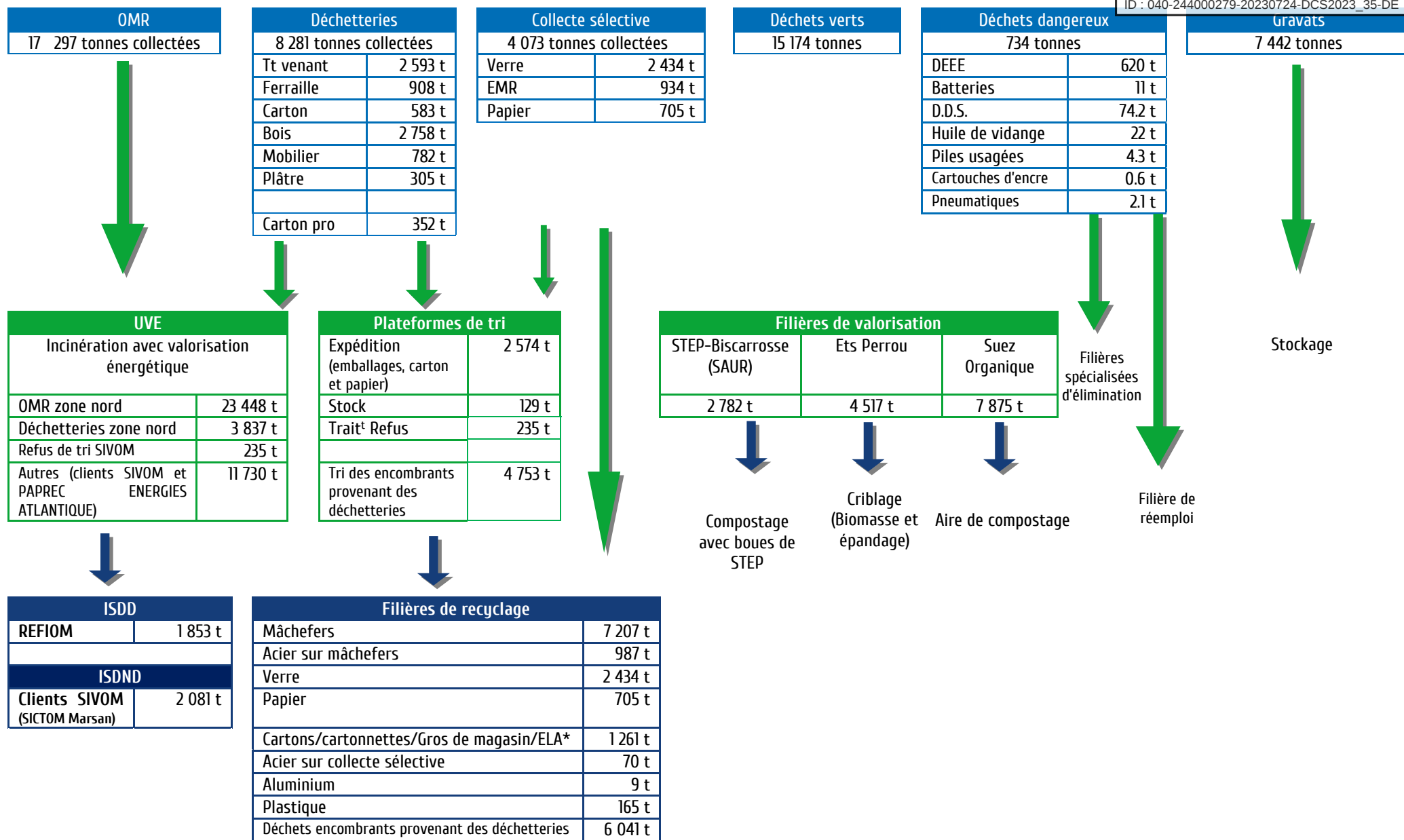
3.6/10 Bilan

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE





Synthèse de la valorisation des déchets collectés

Type de déchets	OMR	Verre	Papier	EMR ¹⁾	Déchets verts	Déchets issus des déchetteries + carton pro ²⁾	Déchets dangereux	Total
Nature valorisation	Incinération avec valorisation	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Compostage	Incinération, Recyclage ou stockage	Incinération recyclage ou réemploi	-
Tonnages collectés	17 297	2 434	705	934	15 174	15 723	734	53 001
Tonnages enfouis	0	0	0	0	0	7 442	0	7 442
Tonnages valorisés	17 297	2 434	705	934 ⁽¹⁾	15 174	8 281	734	45 559
Part valorisé/total	100%	100%	100%	100%	100%	51,6%	100%	86 %

¹⁾ Une partie des tonnages collectés (175 t) correspond aux refus de tri, elle est valorisée à l'unité de valorisation de Pontenx les Forges.

²⁾ tout venant, ferraille, bois, carton, mobilier, plâtre, et gravats (la part de tonnage enfouis correspond aux gravats)

Ce ratio est stable par rapport à 2021 (86,3%).





Nature prestation	Nom de l'entreprise	Montant 2022 en € H.T.	Montant 2021 en € H.T.	Évolution 2022/2021
Tri, Conditionnement et Transport EMR / Papier / Carton	VALORBEARN PERROU et Fils ALLIANCE FRET ATLANTIQUE MAUFFREY Nouvelle Aquitaine SAÏCA Natur Sud	230 898,00 €	317 862 €	-27%
Collecte du verre	LBR 33	216 121,00 €	203 029 €	6%
Traitement des déchets verts (broyage, transport et valorisation)	SUEZ ORGANIQUE, PERROU et Fils MAUFFREY Nouvelle Aquitaine COPO Services	547 765,00 €	598 546 €	-8%
Collecte et traitement du bois	PERROU et Fils	201 260,00 €	238 036 €	-15%
Collecte et traitement des DDM dont le recyclage des peintures acryliques	SIAP PENA Environnement	71 634,00 €	68 953 €	4%
Traitement du plâtre	PERROU et Fils	25 426,00 €	28 083 €	-9%
Entretien des ISDI	GO MACHINE	20 594,00 €	24 344 €	-15%
Fourniture de sacs poubelles	SOCOPLAST	- €	58 514 €	-100%
Fourniture de composteurs	QUADRIA	24 248,00 €	32 657 €	-26%
Fourniture de carburant	DEGUILHEM G. ENERGIE	374 379,00 €	315 226 €	19%
Fourniture de pièces mécaniques	ACI PALFINGER, AUTO DISTRIBUTION, ATEC Services, AUTO PIECES Services, CMPO, BMV, CDA,CAR 64-40, APS, CHRONOFLEX, CODRIS, CHUROUX TRUCKS CDA, FLEXILOC, FORCH, KENT France, M3 Sud Ouest, HYMSO, KÄRCHER, GARCIA, MANJOT HYDRO, OUEST SOUDURE, POIDS LOURDS Sud Atlantique, PROMAUBOURGUET, SIPIM, RENAULT TRUCKS, SEMAT, SUD OUEST RADIATEURS, V2V MATERIEL, WÜRTH France	232 446,00 €	156 625 €	48%
Exploitation de l'UVE de Pontenx-les-Forges	PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE	2 485 735,00 €	2 447 428 €	2%
TOTAL		4 430 506 €	4 489 301 €	-1%

On constate une hausse du coût de plusieurs prestations en 2022 par rapport à 2021, malgré le départ de 4 communes pour la compétence Collecte au 1^{er} janvier 2022, liée à la hausse des prix : fourniture de carburant, fourniture de pièces mécaniques, collecte du verre, exploitation de l'UVE, collecte et traitement des DDM.

Certains postes de dépenses, en revanche diminuent :

- soit du fait de la baisse des quantités qui compense la hausse des prix : collecte du bois, traitement du plâtre, traitement des déchets verts, fourniture de composteurs
- soit du fait de la baisse des quantités et des prix : tri de emballages non fibreux et conditionnement des emballages fibreux et du papier.

Il est à noter que la fourniture de sacs poubelles a été supprimée en 2022.

Globalement, les montants versés aux prestataires baissent de 1% du fait de la suppression des sacs poubelles. Sinon, ils auraient été identiques, malgré le départ des 4 communes.

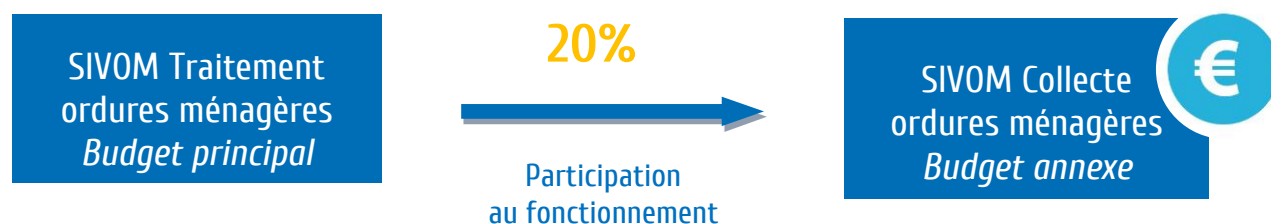




5.1/10 Généralités

Le **budget principal Traitement ordures ménagères** comprend l'incinération des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique et la gestion des installations de stockage de déchets inertes.

Le **budget annexe Collecte ordures ménagères** comprend les dépenses d'administration générale (personnel administratif et responsable des services techniques, conseiller de prévention, communication, prévention des déchets, frais de gestion généraux : loyer, fournitures générales, affranchissement, ...), la collecte des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchetteries, la collecte sélective des emballages ménagers à recycler et du papier, la gestion de la redevance, les dépenses relatives à l'atelier mécanique et à la gestion du patrimoine, y compris les frais de personnel afférents.



Le service est assujéti à la TVA. Tous les coûts sont donc exprimés en **hors taxes**. Le taux de T.V.A. 2022 est de 10%. (Inchangé par rapport à 2021), sauf pour les prestations relatives aux installations de stockage et aux fournitures (taux normal de 20%)

Le service est financé par la **redevance générale**. (R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

5.2/10 Exploitation 2022

Cet exercice est particulier car il s'agit du premier après le départ des communes de la CCCHL. Il est difficile de juger l'impact financier réel de ce départ car :

- Ont été enregistrées des recettes exceptionnelles à hauteur de **596 000 €** pour la vente des biens au SEDHL et le remboursement des indemnités actuarielles pour remboursement anticipé d'emprunts.
- Les cours des matériaux sont en hausse par rapport à 2021.
- En contrepartie, certains prix de fournitures et prestations ont explosé : carburant (+19%), pièces mécaniques (+20%), transport des déchets verts (+5%), collecte du bois (+12%).
- Du fait de la revalorisation des carrières des catégories C et du dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, les salaires et charges ont augmenté de 6%.

Il est à noter la baisse du montant des intérêts d'emprunts et une hausse des taxes, notamment la TGAP (déchets et émissions polluantes).

Les provisions se sont poursuivies.



La recherche de nouvelles recettes s'est poursuivie, notamment redevables avec le concours du responsable de l'Ecomobile. Ce travail de hausse de la population a permis de minorer la baisse de recettes liée au départ des 4 communes de la CCCHL.

Les soutiens des éco-organismes restent stables.

Le SIVOM n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

5.3/10 Financement des investissements

Les investissements d'un montant de **1 117 002.13 €**, tous budgets confondus, ont été financés par :

- Autofinancement,
- pas d'emprunt,
- des subventions du Département des Landes à hauteur de **155 241.30 €** pour l'acquisition d'un camion grue pour la collecte sélective et de contenants de collecte sélective, de l'ADEME à hauteur de **17 228.75 €** pour les conteneurs de réemploi de la déchetterie d'Ychoux, de Labouheyre et de St Paul-en-Born et de l'Etat (DETR) à hauteur de **205 524 €** pour les déchetteries d'Ychoux et de Labouheyre.

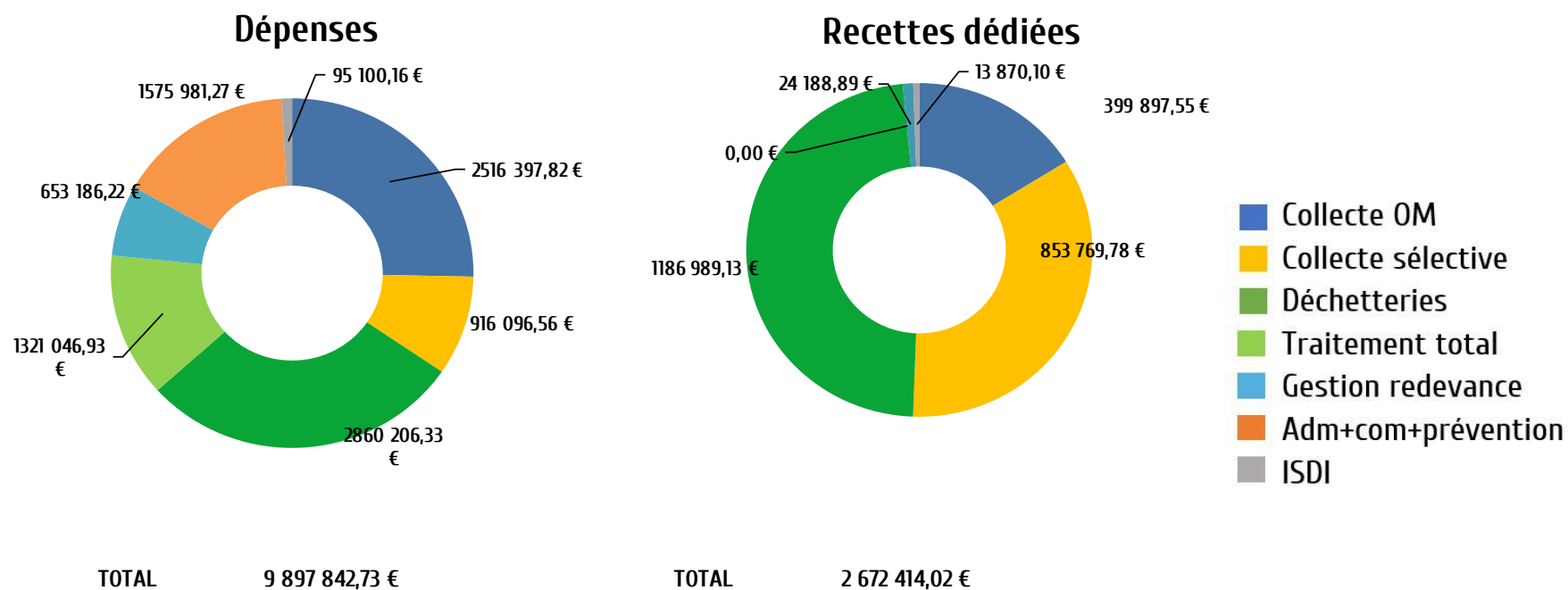
En dépenses, il reste à réaliser **2 803 400 €**, à reporter en 2022. Il s'agit des opérations suivantes :

- Mise aux normes UVE - Meilleures Techniques Disponibles – Contrôle de performance : **8 200.00 €**
- Réhabilitation de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : régularisation de la situation administrative (dossier de cessation d'activité) : **6 900.00 €**
- Véhicules poids lourds / Engins de chantier / Véhicules légers et accessoires : **358 600 €**
 - Benne à ordures ménagères 26 tonnes : 192 350 €
 - Polybenne 26 tonnes : 166 250 €
- Matériels d'entretien / Outillage : **1 350 €**
- Terrain – création d'une plateforme multi-matériaux : **549 909 €**
- Contenants et accessoires : **297 450 €**
 - Ordures ménagères : Conteneurs enterrés et aériens : 65 270 €
 - Tri sélectif (verre, papier/carton, emballages) : Conteneurs aériens : 232 180 €
- Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN : **1 492 341 €**
- Réhabilitation partielle de la déchetterie de SANGUINET : **47 820 €**
- Fourniture de trois conteneurs pour les Déchets Diffus Spécifiques des déchetteries de PARENTIS-EN-BORN, SAINT PAUL-EN-BORN et SANGUINET : **40 830 €**



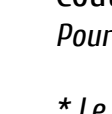
5.4/10 Coût du service 2022

Montants exprimés en H.T.





COÛT NET OU COÛT AIDÉ H.T. 2022 PAR SERVICE

	Par tonne 2022* Pour mémoire 2021	Par habitant 2022 Pour mémoire 2021
 Collecte OMR (ordures ménagères résiduelles)	122.36 € * 116.46€	38.51 € 38.09 €
 Collecte sélective	15.30 € * 29.33 €	1.13 € 2.11 €
 Déchetteries	54.11 €* 66.56 €	30.45 € 30.89 €
 Traitement	76.37 € 74.43 €	16.79 € 21.63 €
 Gestion de la REOM	11.95 € ** 9.83 €	11.45 € 8.48 €
 Administration Communication, sécurité et provisions	26.28 € ** 18.41 €	17.59 € 12.19 €
 Prévention des déchets	2.00 € 2.07 €	0.73 € 0.75 €
Coût net 2022 (hors gestion ISDI) : <i>Pour mémoire coût net 2021</i>	308.37 € H.T. 317.09 € H.T	116.65 € H.T. 114.14 € H.T.

* Le tonnage pris en compte est désormais le tonnage collecté dans chaque flux : OMR (sans le TVI), collecte sélective et déchetteries

** Le tonnage pris en compte est la somme des tonnages collectés dans tous les flux : OMR + collecte sélective + déchetteries. Jusqu'en 2020, il s'agissait du tonnage traité.

 ISDI	10.92 € 7.76 €	1.48 € 1.07€
--	-------------------	-----------------

Le coût à l'habitant augmente d'un peu plus de 2% par rapport à 2021 : la hausse du prix du carburant et des pièces mécaniques influant sur le prix de collecte OMR, la hausse de la TGAP faisant augmenter le prix de traitement des OMR, l'augmentation du prix de la collecte du verre et le fait que les dépenses liées à la gestion de la redevance restent similaires mais ramenées à moins d'habitants sont compensées par la baisse du coût de tri des emballages et la hausse du prix de rachat des matériaux de collecte sélective ainsi que du carton et de la ferraille issus des déchetteries.



On constate, en revanche, une baisse du prix à la tonne de 3% liée à la baisse des services de collecte des OMR, collecte sélective et déchetteries.

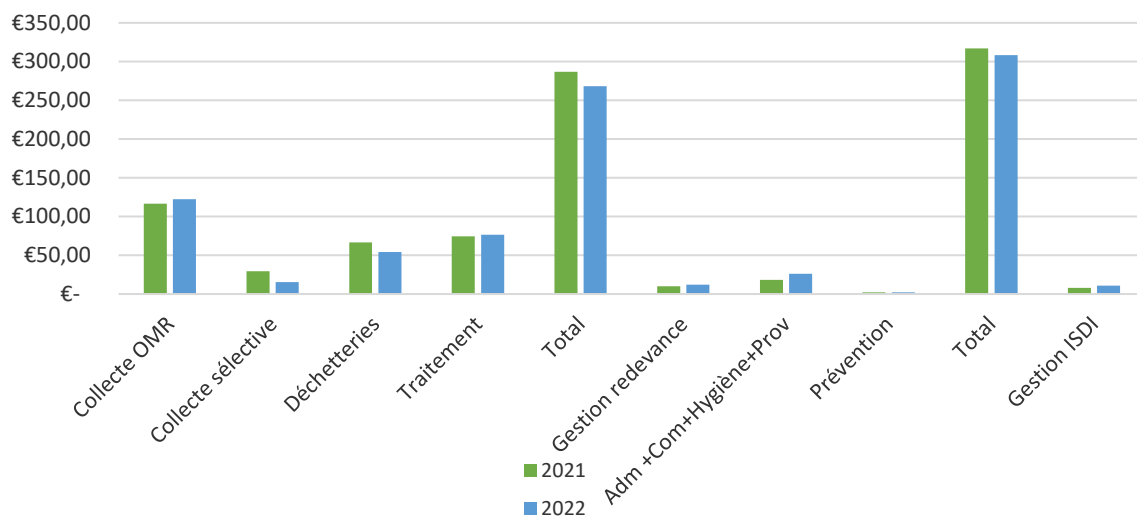
Il est à noter que le poste Administration, Communication, Hygiène et Provisions augmente car en 2021 il y a eu 416 500 € de reprises de provisions en plus.

Le coût de la gestion des ISDI augmente car les dépenses d'entretien sont plus élevées pour moins de tonnes déposées.



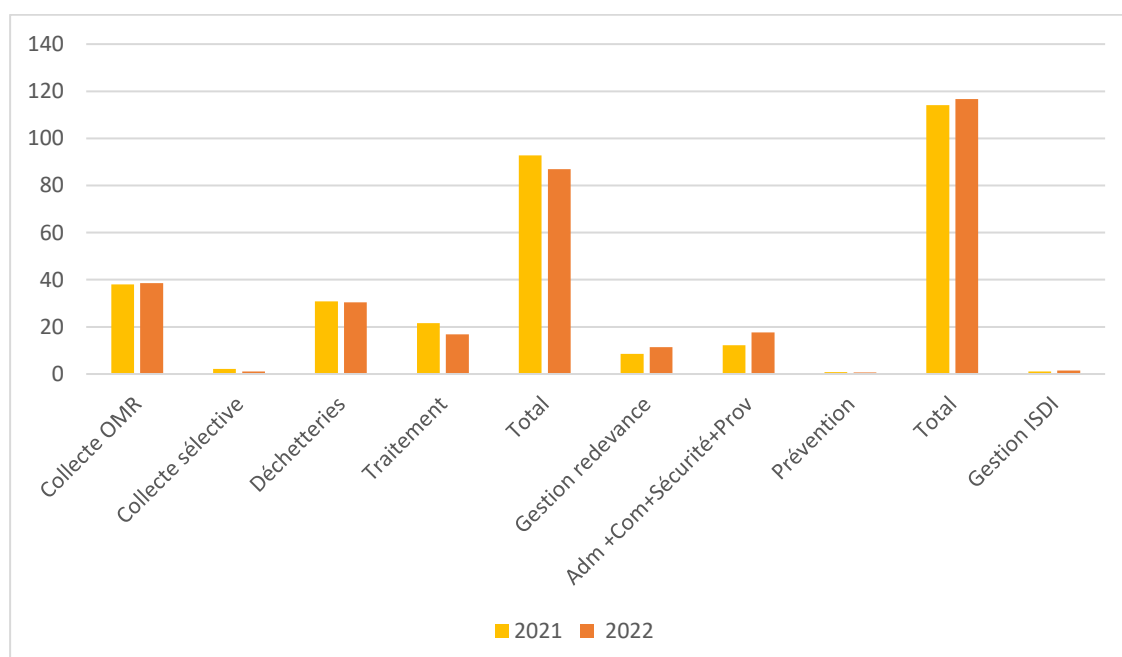
EVOLUTION DU COUT NET A LA TONNE

Montants exprimés en H.T



EVOLUTION DU COUT NET A L'HABITANT

Montants exprimés en H.T



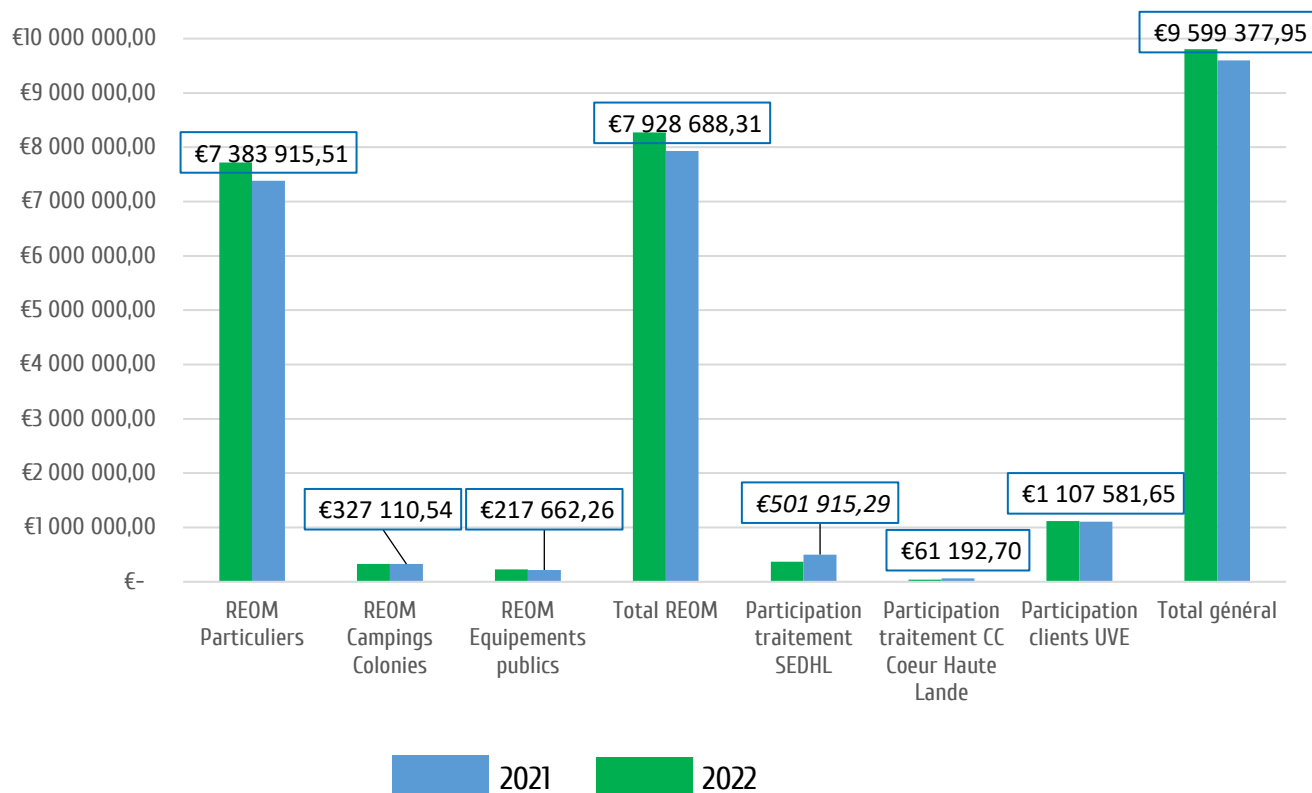
5.5/10 Redevances participations (Montants exprimés en €)

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE

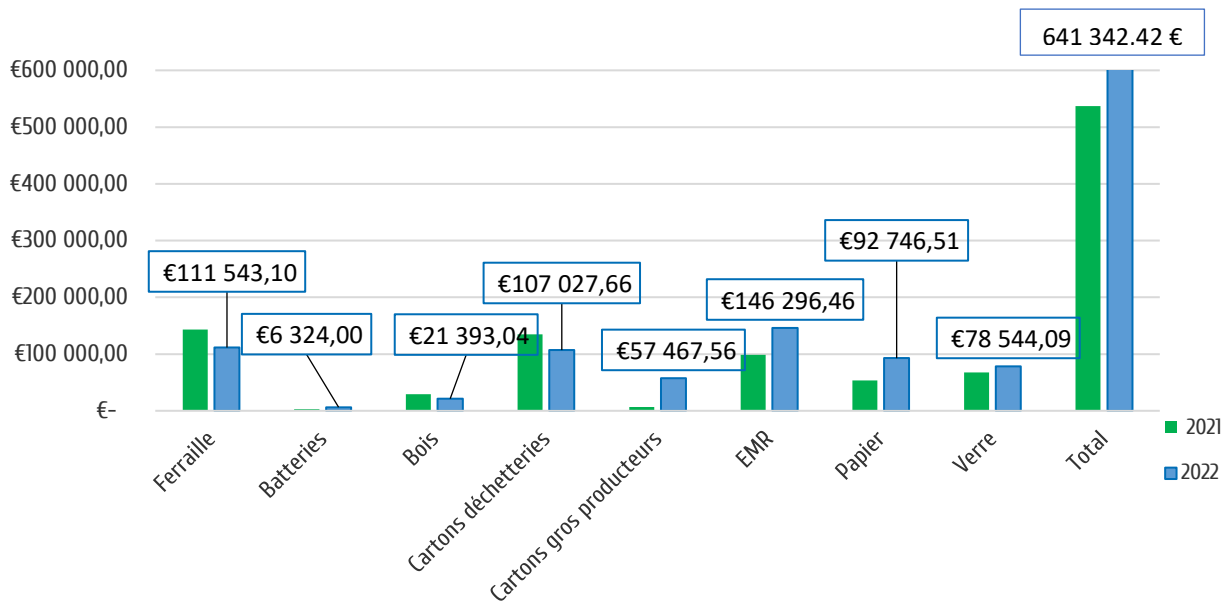


- La Commission des Finances a souhaité **maintenir les tarifs de la R.E.O.M. identiques à ceux de 2021**. Ils sont inchangés depuis 2014. On constate une diminution de la redevance des particuliers en raison du départ des 4 communes. La redevance des campings demeure stable. Celle relative aux équipements collectifs poursuit sa diminution d'année en année. C'est certainement lié aux efforts du Département en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.
- Les participations des 3 collectivités au budget traitement augmentent puisque le prix augmente chaque année.

5.6/10 Vente matières et soutiens



VENTE MATIERES

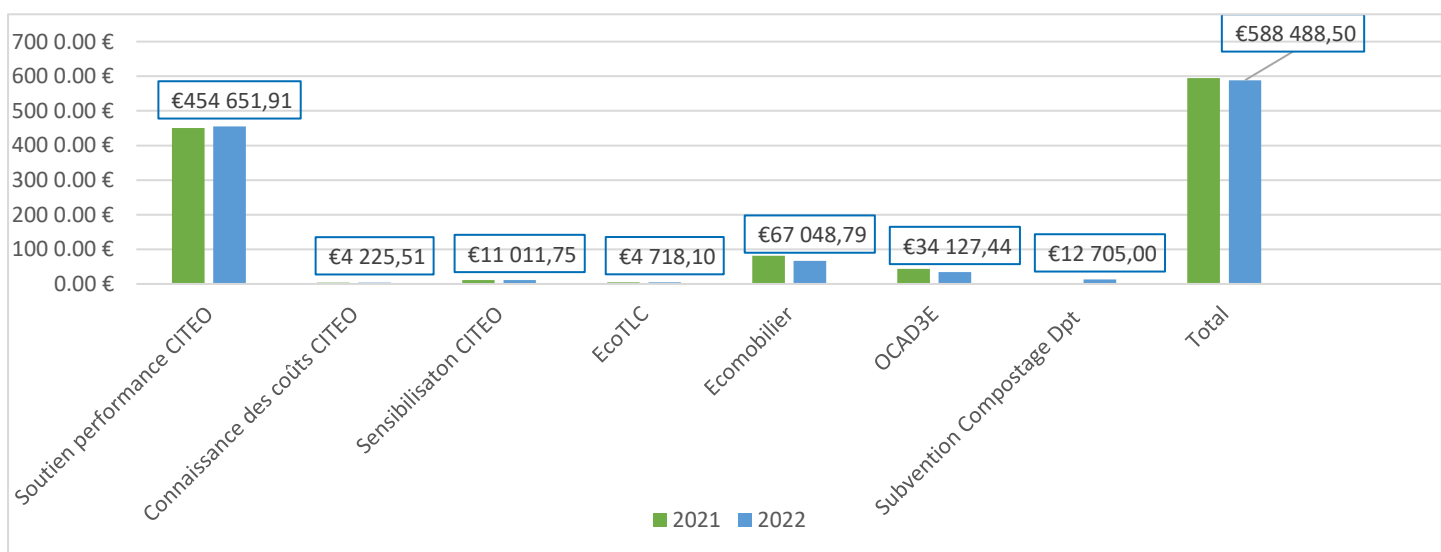


On constate **une hausse générale de la recette de vente des matériaux (+84 000 €)** malgré la baisse des tonnages de collecte sélective et des déchetteries en raison de la remontée des cours des matériaux, notamment des emballages, des cartons et du papier.

Le rachat des batteries poursuit sa progression du fait d'une collecte très régulière en déchetteries par les agents du service Patrimoine, ce qui évite le vol.



SOUTIENS VERSES PAR LES ECO ORGANISMES ET SUBVENTION D'EXPLOITATION



Les soutiens des éco-organismes restent stables dans l'ensemble. La baisse des soutiens en déchetterie, liés aux tonnages collectés (D3E, mobilier) est compensée par la hausse des soutiens au tri des emballages et une subvention du Département pour la fourniture de composteurs.

6/10 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1/10 Détail du personnel par service

 **PERSONNEL SIVOM : 63 permanents au 31 décembre 2022 (dont 1 CDD 3 ans et 1 mise à disposition) (63 en 2021)**

Collecte, transport 	■ Permanents : 1 adjoint au chef de service 13 conducteurs ripeurs dont 1 agent de liaison 5 ripeurs 2 conducteurs déchetteries 3 conducteurs polyvalents 2 conducteurs collecte sélective 26	■ Saisonniers : <i>en saison estivale :</i> 23 ■ Remplaçants : 10 remplaçants pour congés, formations et arrêts maladie
Tri, valorisation & prévention 	■ Permanents : 13 agents d'accueil en déchetteries et ISDI (dont 1 remplaçant, 1 à la surveillance de l'aire à déchets verts à Biscarrosse Boug et 1 à 18 h par semaine et 1 à 21 h par semaine partagé avec le service Gestion du patrimoine) 13	■ Remplaçants : 4 remplaçants polyvalents entre les déchetteries et les ISDI pour congés, formation, arrêts maladie et démission
Patrimoine 	■ Permanents : 6 agents d'entretien et de maintenance à temps complet et 1 à 14 h par semaine partagé avec le service Tri, Valorisation, Prévention 1 chef d'atelier 2 mécaniciens laveurs graisseurs 9	■ Remplaçant : 1 remplaçant polyvalent travaux et entretien pour arrêts maladie
Gestion de la REOM 	■ Permanents 1 responsable du service 1 gestionnaire de la REOM (mise à disposition) 2	
Administratif 	■ Permanents : 1 assistante à la directrice, responsable du service Finances/Commande Publique 1 responsable du service ressources humaines 1 agent d'accueil 1 agent partagé entre les services Ressources Humaines et Finances 4	



Communication 	■ Permanents : 2 agents de proximité 2	
Hygiène/Sécurité 	■ Permanent : 1 conseiller de prévention 1	
Encadrement 	■ Permanents : 1 directrice, 1 responsable des services techniques, réfèrent UVE, 1 responsable du service Gestion du Patrimoine 1 responsable du service Tri/Valorisation/Prévention 1 responsable du service Communication 5	■ Contractuel : 1 responsable du service Collecte/Transport des déchets – CDD 3 ans

PERSONNEL PAPREC ENERGIES ATLANTIQUE

Traitement 	■ Permanents : 1 directeur 1 responsable appui coordination 1 contremaître maintenance 1 contremaître exploitation 4 techniciens de maintenance 6 postés, responsables de quart 1 agent en poste et en maintenance 1 agent d'entretien 16	
-----------------------	---	--

Le nombre de salariés reste stable à 16 personnes.

EVOLUTION DU PERSONNEL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchetterie / ISDI	19	19	15	16	15	15	15
Collecte sélective	3	3	2	2	2	2	2
Collecte OM	23	25	22	22	22	22	22
Atelier mécanique	2	2	2	2	1	2	3
Gestion du Patrimoine	2	2	8	8	7	6	6
Gestion de la REOM	1.5	1.5	1.5	2	2	2	2
Administratif	2.5	2.5	2.5	2	4	4	4
Communication	2	2	2	3	3	3	2
Hygiène et sécurité	0	0	1	1	1	1	1
Encadrement	5	6	6	6	6	6	6
Total des agents permanents en activité	60	63	62	64	63	63	63
Nb de remplaçants réguliers	15	15	18	13	16	21	15

Remarques : certains postes occupés par des agents en disponibilité ont vu baisser le nombre de remplaçants.

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE



PARTICULARITES 2022

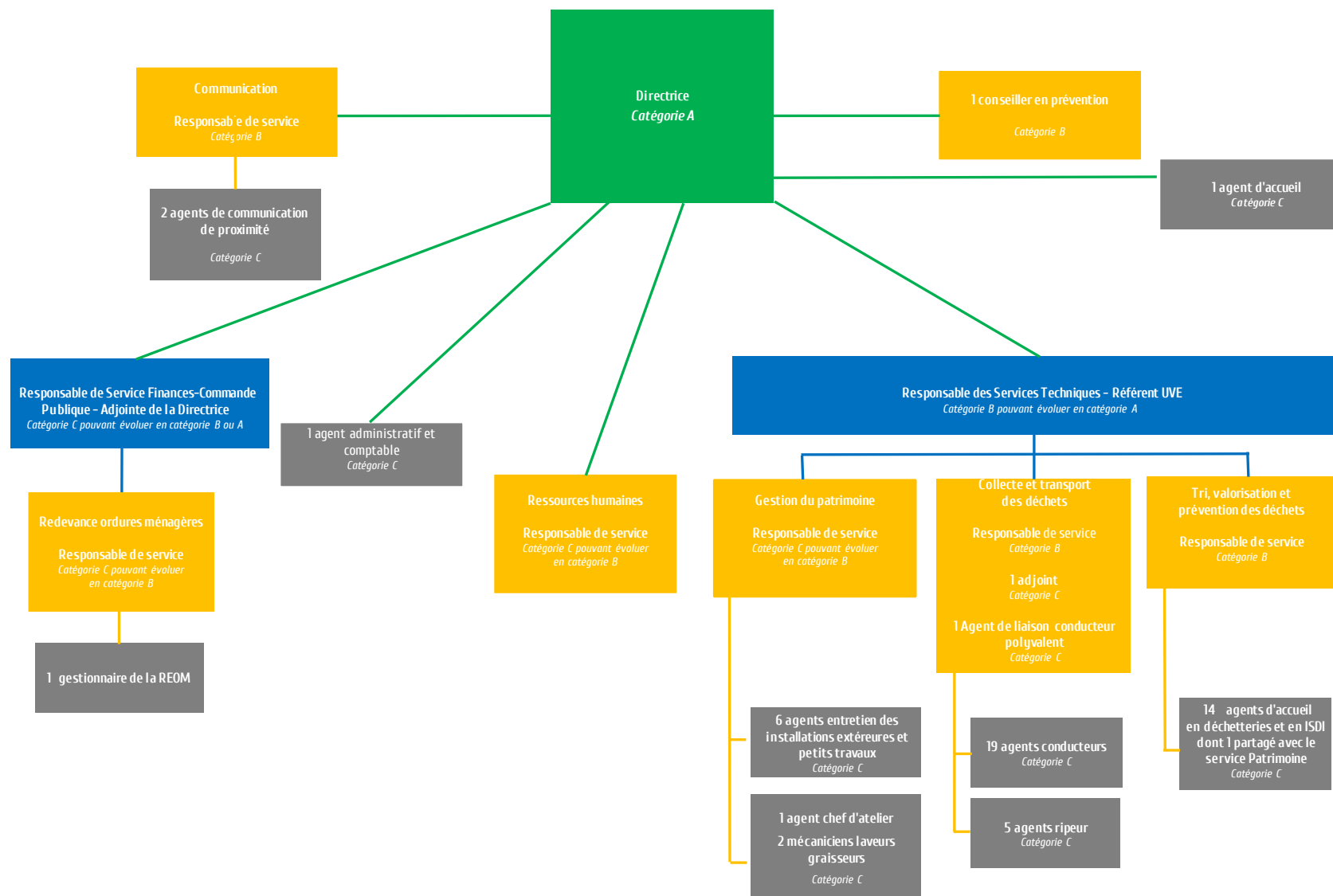
- La saison a été marquée par d'énormes difficultés à recruter des saisonniers et à les conserver pendant les deux mois : pour occuper 23 postes, 52 recrutements ont été nécessaires.
- De ce fait, certains saisonniers ont fait beaucoup d'heures supplémentaires.
- L'année a été marquée par de très longs arrêts pour accident du travail, au service Collecte/Transport et à l'atelier mécanique.

 **TAUX D'ABSENTEISME** : (Nombre de jours d'arrêt pour tous motifs confondus x 100) / (365j x nb d'agents permanents en équivalents temps plein) = $(3\,104 \times 100) / (365 \times 62.51) = 13.6\%$, soit 8.6 ETP. Inchangé par rapport à 2021.





6.2/10 ORGANIGRAMME 2022 (au 31 décembre) : 63 permanents et 1 CDD sur emploi permanent





6.3/10 Mouvements de personnel

DEPARTS

- 1^{er} janvier : 2 agents d'accueil en déchetteries - Mutation
- 1^{er} janvier : 1 agent de communication - Retraite pour invalidité
- 6 février : 1 mécanicien - Démission.
- 1^{er} mars : 1 agent administratif RH et comptable - Mutation
- 1^{er} mai : 1 chauffeur polyvalent - Mutation
- 3 octobre : 1 agent d'accueil en déchetteries - Démission
- Total : 7

MUTATIONS INTERNES

- 1^{er} mars : Mutation d'un chauffeur polyvalent à l'équipe travaux/espaces verts
- 1^{er} mars : Mutation d'un agent d'accueil en déchetterie en chauffeur polyvalent
- 16 mai : Reprise de ses fonctions d'agent d'entretien des points tri et abandon du poste de laveur-graisseur occupé à titre provisoire pour raisons de santé
- Total : 3

RECRUTEMENTS

- 1^{er} février : 2 agents d'accueil en déchetteries
- 14 mars : 1 agent administratif RH et comptable
- 1^{er} juin : 1 agent d'accueil en déchetteries/agent d'entretien
- 1^{er} juin : 1 mécanicien laveur-graisseur
- 1^{er} juillet : 1 agent d'accueil en déchetteries
- Total : 6

RENFORTS

- Septembre – Mi-novembre : renfort du service Redevance et Ressources Humaines par un agent en situation de handicap (trouble autistique)
- Mi-décembre : renfort du service Redevance

AMENAGEMENT DE POSTES

- Dernier trimestre 2021 : aménagement d'un poste de chauffeur OM pour permettre à un chauffeur polybennes de reprendre le travail, compte tenu de multiples contraindications médicales – L'agent n'a pas exercé en 2021, ni en 2022. Du fait d'une nouvelle pathologie, le poste ne convient pas.

DISPONIBILITE

- 1^{er} janvier : 1 agent d'accueil déchetterie – Disponibilité pour créer une entreprise-Renouvellement pour 1 an - 2^{ème} année
- 1^{er} octobre : 1 agent de l'équipe travaux – Disponibilité pour raisons personnelles – Renouvellement pour 1 an - 3^{ème} année.
- 1^{er} octobre : responsable service REOM – Disponibilité pour raisons personnelles pour 1 an.
- Total : 3

DETACHEMENT

- Sans objet.

MISE A DISPOSITION

- 18 juillet : 1 gent de gestion de la REOM mis à disposition par le Conservatoire Départemental de Musique et de Danse des Landes jusqu'au 31 décembre.

TEMPS PARTIEL DE DROIT OU SUR AUTORISATION

- Sans objet.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

- 1^{er} janvier : passage à temps complet d'un poste de chauffeur/ripeur à 17 h 30
- 1^{er} janvier : passage à temps complet d'un poste d'agent administratif RH et comptable à 28 h 00
- 1^{er} juin : transformation des postes de laveur-graisseur et de mécanicien en 2 postes de mécanicien laveur-graisseur.
- 1^{er} octobre : nomination de l'agent de gestion de la REOM au poste de responsable du service REOM, par intérim, pour 1 an, du fait de la demande de disponibilité de l'ancienne responsable de service

6.4/10 Le Comité Technique

Le Comité Technique s'est réuni **4 fois** en 2022.

Comme tous les ans, le CT a émis un avis sur :

- le ratio promu/promouvables dans le cadre de l'avancement de grade,
- la préparation de la saison estivale.

Les bilans du versement du Complément Individuel Annuel (régime indemnitaire) et des formations au titre de l'année 2021 lui ont été présentés. Le Comité Technique a été également informé des prévisions de formations 2022.

Il a également émis des avis sur :

- la mise en place du télétravail à titre expérimental pour 1 an,
- la modification partielle du règlement intérieur applicable au personnel (dépistages salivaires),
- la modification de l'organigramme (transformation des postes de mécanicien en mécanicien laveur graisseur et suppression du poste de laveur graisseur),
- la mise à jour du règlement de collecte,
- le changement des horaires de travail du Responsable des services techniques, de la Responsable du service Collecte/Transport et du Conseiller de prévention,

S'est tenu le débat sur la protection sociale.



Des informations diverses lui ont été communiquées et notamment nouvelles tournées de collecte des ordures ménagères, après le départ

Le 8 décembre, se sont déroulées les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel au nouvel organisme : le Comité Social Territorial qui remplace le Comité Technique. A également été créée la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail en remplacement du CHSCT.

6.5/10 Bilan des formations 2022

Agents	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents formés	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	4	5	0.8
Catégorie C	109	48	2.2
	114	54	2.1

Par rapport à 2021, le nombre d'agents formés augmente de façon conséquente (125.5 jours de formation et 27 agents formés en 2021). C'est lié à la formation incendie et maniement des extincteurs dispensée en interne.



LES GRANDS THEMES

- Formation obligatoire,
- Développer les compétences,
- Prévention et sécurité au travail.



LE COÛT DE LA FORMATION

Cotisation 2022 au CNFPT : 17 515,90 € (hausse de 13% par rapport à 2021)
 Formations privées payantes : 10 495,55 € (baisse de 29.50% par rapport à 2021)
 Coût total formations : 28 011,45 € (baisse de 8% par rapport à 2021)

6.6/10 Point sur le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

En 2022, **40** agents ont utilisé le CNAS, sur **74** bénéficiaires (32 sur 74 en 2021), soit **54%** (43% en 2021).

La cotisation s'est élevée à **15 688 €**. (15 759 € en 2021)

Les agents ont bénéficié de **12 843 €** (9 898 € en 2021) répartis ainsi :

- 1 186 € d'avantages,
- 10 361 € de prestations,
- 976 € versé à l'URSSAF,
- 321 € de montant indirect

On constate une hausse des utilisateurs et le montant des prestations et avantages augmente. Malgré tout, le SIVOM cotise encore plus que les agents ne profitent des avantages (Différence de 2 845 €).

6.7/10 Journée du personnel

La 7^{me} journée du personnel a eu lieu le 29 septembre dernier.

Après une matinée de réunion avec une rétrospective de l'année 2021, un bilan de la saison et un zoom sur l'extension des consignes de tri, l'ensemble du personnel et les élus se sont mis à table autour d'un repas.

S'en est suivie une après-midi pluvieuse mais joviale où les agents ont pu partager un moment de détente au cours de parties de jeux de société.





Le service Prévention

De nombreuses actions de prévention intégrant tous les domaines d'activités ont permis de progresser encore sur les risques professionnels.

La lettre de cadrage qui fixe les conditions et modalités d'exercice des missions du conseiller et des deux assistants de prévention, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié eu au décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié a été renouvelée.

L'ensemble de ces actions a porté sur les sujets suivants :

- La prévention générale des risques évalués dans la collectivité.

L'ensemble des actions réalisées

- Déchetterie de St Eulalie en Born : achat d'un local modulaire
- Déchetterie de St Eulalie en Born : modification des horaires de fermeture (17h00 au lieu de 18h00) du 01/11 au 30/03 compte tenu que le site n'est pas alimenté en électricité.
- Ecomobile : Chauffage mobile au gaz installé dans le véhicule.
- Déchetterie de Parentis en Born : Renforcement du mur légo « gravats ».
- EPI : remplacement des EPI pour les DDS.
- Points de collecte : travaux sur l'ensemble des points noirs.
- Déchetteries : Agents équipés de bouchons d'oreilles individualisés.
- DASRI : Collecte des DASRI terminée avec le retrait des bacs de Biscarrosse et Sanguinet.
- Trousse de secours pour les nouveaux véhicules.
- Remplacement des KIT AES
- Dépistage drogue : Commande de tests salivaires.
- Signalisation sur 3 véhicules légers.
- Formation au maniement des extincteurs.
- Vérifications périodiques des matériels.
- Modifications des postes de travail administratifs.
- Points noirs en collecte des points tri supprimés.
- Chaleurs : Modification des horaires en fonction des températures constatées, puis changement permanent 7h00/14h00 jusqu'au 17 septembre.
- Bâchage des camions polybenne, note de service.
- Fusée détresse : Procédure en déchetterie pour guider les usagers vers des filières adaptées.
- Collecte/transport : Livret de sécurité pour la formation des saisonniers mis à jour.
- EPI : La couleur orange est choisie, moins attractive pour les insectes.
- Mise à jour du document unique existant.
- Contrôle, suivi et mise à jour des registres de santé et sécurité au travail.
- Différents thèmes de « Prévention » abordés sur l'info agent.
- Fiche d'information pour les nouveaux matériels.
- Campagnes de courtoisie lancée sur deux périodes (accueil siège et déchetteries).

- Documentation réglementaire.

Le suivi et la mise à jour des documents obligatoires a été réalisée. Des documents complémentaires sont désormais disponibles sur la base documentaire du SIVOM.

- Notes d'informations diverses.
- Mise à jour du livret de prévention des encadrants.

- Suivi des FDS (fiche de données de sécurité).
- Mise à jour des plans de prévention et protocoles de charge



- Information et formation des agents.

La communication sur la prévention des risques professionnels est diffusée au travers de différents documents, soit à l'affichage au tableau « prévention », soit transmis par courrier aux agents via le bulletin de salaire. Ces informations concernent :

- Les notes d'informations diverses.
- Les fiches matériels renseignant sur l'évolution des techniques et montrant l'effort de la collectivité dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- L'info agent, mensuel où le verso de la feuille est réservé à la prévention « Info sécurité ».

7.1/10 Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni à deux reprises durant l'année 2022, le lundi 17 octobre et le lundi 05 décembre 2022.

Le CHSCT a été informé ou a émis un avis sur les points suivants :

- Plan de continuité en cas de coupure d'électricité.
- Marché d'entretien des locaux : siège, vestiaires, déchetterie d'Ychoux.
- Proposition du CDG 40 d'une convention « prévention dont la mission ACFI.
- Mise à jour des lettres de cadrage du Conseiller et des assistants de Prévention année 2023.
- Mise à jour du document unique.
- Fiche du registre santé sécurité au travail.
- Analyse des accidents du travail pour l'année 2022.
- Procédure en cas d'incendie et d'évacuation.

7.2/10 Inspection ACFI

Dans le cadre du suivi de la mission d'inspection santé-sécurité au travail, aucune visite de site n'a eu lieu durant l'année 2022. Une nouvelle convention a été transmise par le CDG 40 intégrant toutes les composantes de la prévention. Le SIVOM a décidé de ne pas la conclure compte tenu que les actions nécessaires à la prévention des risques professionnels sont réalisées par le Conseiller de Prévention. Cependant, la mission d'inspection n'est pas confiée au préventeur interne pour éviter dans ce cadre d'être « juge et partie ». Cette prestation doit être externalisée et une recherche en ce sens sera menée.

7.3/10 Accidents de travail et accidents bénins.

Le nombre d'accidents de travail pour l'année 2022 s'élève à 12 (19 en 2021).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service Gestion du patrimoine : 0 accident de travail, soit 0%.
- Service tri/valorisation : 1 accident de travail, soit 8%.
- Service collecte/transport : 11 accidents de travail, soit 92%.

Tous services confondus, l'ensemble des accidents de travail représente un nombre de jours d'arrêt égal à 1 650 jours. (837 jours en 2021).

Le nombre d'accidents bénins pour l'année 2022 s'élève à 19 (18 en 2021)
Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service Gestion du patrimoine : 5 accidents bénins, soit 26%
- Service tri/valorisation : 2 accidents bénins, soit 11 %
- Service collecte/transport : 12 accidents bénins, soit 63%

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE





8.1/10 Actions de communication menées en 2022

CIBLES VISEES	ACTIONS DE COMMUNICATION
USAGERS	. Communiqués et articles de presse . L'écho du tri . Campagne de sensibilisation au tri des textiles à l'occasion d'Octobre rose : 483 kg de TLC collectés . Collecte de jouets dans les déchetteries au profit d'Emmaüs en partenariat avec Ecosystèmes : 600 kg de jouets ont été déposés en déchetterie par les usagers. . Challenge du tri des boîtes de conserves au profit des Restos du Cœur : 1200 € de boîtes de conserve ont été distribuées aux antennes locales des Restos du Cœur (Mimizan et Parentis-en-Born). . L'Ecomobile, point itinérant de collecte et d'information. 3 438 visiteurs . Campagne de communication sur le gaspillage alimentaire . Campagne de communication sur l'extension des consignes de tri . Journée portes ouvertes de l'UVE de Pontenx les Forges . Campagne de sensibilisation « le SIVOM dit OUI à la courtoisie »
POPULATION ESTIVALE	. Mise à dispositions de documentation spécifique dans les offices de tourisme du territoire . Parcours « campeur-trieur » dans les campings avec mise à disposition d'outils de communication . Permanences de l'Ecomobile dans certains campings pour sensibiliser les estivants au tri.
PERSONNEL DU SIVOM	. Info agents & sécurité (lettre mensuelle sur l'actualité du SIVOM)
ELUS	. Info élus - P'tits Déj' (réunions d'information à destination des maires, des agents de mairies et des élus du SIVOM)
COLLECTIVITES LOCALES & ENTREPRISES	. Mise en place du tri du papier dans les collectivités locales et les entreprises volontaires avec sensibilisation des agents et remise d'outils de sensibilisation au tri et au recyclage du papier.
MILIEU SCOLAIRE	. Animations en classes avec les ateliers de la malle Rouletaboule et de la malle du Conseil départemental des Landes, initiation au compostage, fabrication de papier recyclé. . Opération tri du papier dans les écoles. 1 956 enfants sensibilisés. . Animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire.
NOUVEAUX ARRIVANTS	. Envoi d'un mot de bienvenue avec la documentation sur la gestion des déchets sur le territoire du SIVOM (guide, consignes de tri, non à la pub,...)

8.2/10 Les supports de communication

- Site Internet : www.sivom-du-born.fr. 54 579 visites en 2022
- Page Facebook @SIVOMduBorn
- Guide de collecte
- Sacs de pré-collecte (2 modèles différents)
- Journal d'information sur le tri des déchets (l'écho du tri)
- Produits recyclés à distribuer dans les écoles ou sur les stands de manifestations





- Consignes de tri traduites en anglais, en allemand et en espagnol + panneaux de signalétique + sacs de tri.
- Info agents & sécurité
- Info élus
- Kit de communication pour l'opération tri du papier dans les écoles (affiches, tracts, banderoles)
- Guide du tri du papier au bureau + affiches consignes du tri du papier
- Guides et outils des partenaires (éco organismes, ADEME, Conseil départemental,...)
- Autocollant non à la pub
- Mémo tri nouvelles consignes de tri
- Stand animation tri
- Stand animation gaspillage alimentaire (+ guide anti gaspi grand public et guide activités enfants)

9/10 PREVENTION DES DECHETS



Le SIVOM continue à mener les actions en cours avec comme but premier, réduire la production de déchets. On constate cette année **une baisse de 10.5% de déchets par habitant** par rapport à 2021 (OM+tri). Toutefois, cette évolution n'est pas représentative. Le SIVOM ne collecte plus depuis le 1^{er} janvier 2022 les 4 communes de Cœur Haute Lande.



COMPOSTEURS

En 2022, 445 composteurs individuels distribués.

Les dispositions prises suite à la crise sanitaire ont continué : distribution des composteurs sous forme de rendez-vous personnalisé. Ce mode de distribution s'avère plus efficace que les permanences, les usagers étant plus enclins à poser des questions en individuel plutôt qu'en groupe et le guide composteur étant plus disponible.

Depuis 2006, ce sont au total 12 565 composteurs qui ont été distribués.

Toutefois, on constate des difficultés d'approvisionnement en composteurs bois (manque de matières premières, retards et interruptions de livraison).



TEXTILES

52 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) sont réparties sur le territoire du SIVOM.

3 collecteurs cohabitent :

- les principaux : **Philtex et Recycling** (sur domaine privé majoritairement) et **Le Relais** (en convention avec le SIVOM),
- une association locale « La Fringuette ».

En 2022, **259 tonnes** de TLC ont été collectées (14% d'augmentation par rapport à 2021), 6.08kg par habitant (*Données EcoTLC*).



REEMPLOI

Le partenariat se poursuit avec l'association Alt'Eco pour le réemploi d'objets en fin de vie à la déchetterie d'Ychoux. Alt'Eco est une structure de réemploi des déchets située à Moustey. Une fois par

mois, les membres bénévoles viennent à la déchetterie récupérer les objets en fin de vie déposés dans le local approprié : 6.780 tonnes sont sorties de la déchetterie d'Ychoux en 2022. Idem pour la déchetterie de Mimizan, le Grenier de Mézos accède à la déchetterie de Mimizan pour le réemploi des objets en fin de vie (tonnage des objets détournés non comptabilisé mais 30% des éléments repartent dans les filières de valorisation matière ou énergétique).

10/10 FAITS MARQUANTS & CHIFFRES 2021

10.1/10 Faits marquants

CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES



Des caractérisations ont été réalisées sur 2 campagnes : en saison (août – 5 échantillons) et hors saison (octobre – 10 échantillons).

La fraction compostable des OMR est de loin le gisement le plus important des OMR : 96 à 117 kg/hab/an selon le type de déchets compostés.

En comparaison aux chiffres nationaux, certains gisements résiduels sont fortement présents dans les OMR : les putrescibles = 98 kg/hab/an ; le verre = 26 kg/hab/an et les cartons = 25 kg/hab/an par exemple.

Les performances de tri en haute saison semblent impacter de manière significative des performances de tri qui restent perfectibles.

A noter également que les plastiques concernés par l'extension des consignes de tri représentent 37 kg/hab/an dans les OMR.

COLLECTE SELECTIVE

- Convention Ligue nationale contre le cancer

7 423 € ont été reversés à la Ligue nationale contre le cancer dans le cadre de la convention de partenariat afin de faire progresser la recherche (soutien à hauteur de 3.05 € la tonne de verre collectée) pour 7 825 € en 2021, soit une diminution de 5%, liée à la baisse du tonnage de 131 T par rapport à 2021 (départ des 4 communes).

- Convention Association des Commerçants de Biscarrosse plage

1 663 € ont été reversés aux membres de l'association des commerçants de Biscarrosse Plage dans le cadre de la convention de collecte du verre avec près de 74 tonnes de verre triées.

- Changement du schéma de collecte des emballages et extension d

Au 1^{er} octobre 2022, le schéma de collecte des emballages a été modifié : les petits emballages en carton sont désormais collectés avec le papier, dans la colonne bleue (= « fibreux »). Les autres emballages demeurent dans la colonne jaune (= « non fibreux »).

A la même date, le SIVOM a mis en place l'extension des consignes de tri, imposant aux usagers de trier les petits emballages en aluminium et tous les emballages en plastique.



- Changement d'horaires à la déchetterie de Ste Eulalie en Born

Les jours d'ouverture sont passés de 2.5 jours à 3 jours : les mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h avec des horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février (9h-12h / 13h-17h). Ce changement est dû au fait qu'il n'y est pas d'électricité sur le site.

Un nouveau bungalow est venu remplacer le chalet vieillissant servant de bureau d'accueil.

- Réfection de la clôture de la déchetterie de Sanguinet

- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie de Mimizan

- Vandalisme et dépôts sauvages en déchetterie

- Dépôts sauvages

Des déchets non acceptés dans certaines déchetteries sont déposés pendant les heures de fermeture devant le portail ou directement dans les bennes (intrusion dans l'enceinte de la déchetterie / les clôtures sont régulièrement détériorées). Les déchets déposés les plus courants sont :

- Les déchets dangereux des ménages comme les pots de peinture,
- Des déchets spécifiques comme les bouteilles de gaz, pneus, traverses de chemin de fer,
- Des déchets amiantés : tôles entières ou en morceaux.

Les pots de peintures, pneus, bouteilles de gaz, traverses de chemin de fer sont enlevés par le service patrimoine pour être stockés aux services techniques du SIVOM. Ces déchets sont ensuite acheminés soit vers une déchetterie du SIVOM dotée d'un local DDS, soit chez PERROU, soit vers le repreneur de bouteilles de gaz de la marque PRIMAGAZ et assimilées. Les déchets amiantés posent problème pour l'enlèvement : une entreprise spécialisée doit intervenir pour le conditionnement et le traitement.

Les sites les plus impactés par les dépôts sauvages sont les sites isolés comme Sainte Eulalie en Born et Mézos. Cette année encore, les agents d'accueil de Mézos et Ste Eulalie en Born constatent des visites importantes pendant les heures de fermeture de la déchetterie avec des dépôts réguliers directement dans les bennes, ce qui engendre des erreurs de tri, notamment dans la benne à gravats (avec présence de plâtre, déchets amiantés et autres).



Exemples de dépôt sauvage de pneus et erreurs de tri dans la benne à gravats sur la déchetterie de Sainte Eulalie en Born

Vol et Vandalisme

Les déchetteries les plus impactées par le vol et le vandalisme en 2022 sont les mêmes qu'en 2021, les petits sites comme Sainte Eulalie en Born, Mézos et Saint Paul en Born. Les trous dans les clôtures sont réparés par l'agent d'accueil toutes les semaines sur les petits sites.

Pour les déchetteries sous vidéoprotection, Mimizan, Biscarrosse Bourg et Ychoux, des plaintes à la gendarmerie sont faites lorsqu'il y a vandalisme dans l'enceinte du site et intrusion dans le local de gardiennage avec vols.

- Projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries

En 2016, un projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries du SIVOM a été initié avec l'appui du cabinet « Terroir & Communautés ». Cette étude a montré qu'aucune déchetterie du SIVOM ne respectait les normes environnementales, ni de sécurité. Après l'ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ychoux et la réhabilitation de celle de Labouheyre, le programme pluriannuel de travaux se poursuit cette année avec le lancement du projet de réhabilitation de la déchetterie de Mimizan (étude effectuée avec le bureau d'études ANTEA).

Programme pluriannuel :

- 2022 : Réaménagement et mise en conformité de la déchetterie de Biscarrosse plage
- 2023 : Réaménagement et mise en conformité de la déchetterie de Parentis en Born
- 2025 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Saint Paul en Born
- 2026 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Biscarrosse bourg
- 2027 : Réaménagement et mise en conformité des déchetteries de Sanguinet et Mézos

COMMUNICATION

- Extension des consignes de tri



Une grande campagne a été déployée sur l'ensemble du territoire afin d'informer les usagers sur l'évolution des consignes de tri.

Le visuel a été décliné sur de nombreux canaux de communication (presse, Echo du tri, radio, site internet, réseaux sociaux, sacs à pain, spot publicitaire dans les cinémas, camions de collecte, oriflammes, ...)

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE



Le SIVOM a mis en œuvre une grande campagne de communication qui s'articule autour de trois axes :

- Une campagne grand public (radio, presse, réseaux sociaux, habillage des camions de collecte, ...)
- Un kit de communication pour les cantines scolaires, accompagné d'animations pour les enfants et d'une mallette pédagogique à destination des services périscolaires des mairies du territoire.
- Un stand « cuisine pédagogique » pour réaliser des animations tous publics.

L'objectif : sensibiliser petits et grands à cette problématique et éveiller les consciences afin de faire changer les comportements. A la maison, comme à la cantine quelques gestes simples permettent de lutter contre ce gâchis monstre.

Ce projet a vu le jour grâce au soutien financier du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Conseil départemental des Landes.

- Journée portes ouvertes



La journée portes ouvertes de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx les Forges s'est déroulée le dimanche 9 octobre.

Pas moins de 773 visiteurs ont répondu présents à l'invitation du SIVOM et ont participé au succès de cette journée riche en découvertes et en bonne humeur !

Les recettes de la buvette ont été reversées à l'association « Les mamans lumineuses » qui œuvre pour l'accompagnement et le soutien aux parents endeuillés.

- Les P'tits Dej'



En 2022, Le SIVOM a mis en place ce nouveau rendez-vous baptisé « les p'tits déj' » afin de créer un temps d'information et d'échange avec les élus et les agents des communes du territoire.

Ces réunions ont pour but de présenter un projet ou une actualité du SIVOM et de partager un moment convivial autour d'une thématique dédiée.

Les premières éditions ont eu lieu les 14 et 21 juin sur le thème des actions du SIVOM en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un deuxième rendez-vous en septembre pour communiquer sur les nouvelles consignes de tri.



ADMINISTRATION

- 21 février 2022 : Débat sur la protection sociale au sein du Comité syndical – **Mise en place de la participation de l'employeur à la mutuelle santé.**
- 1^{er} avril 2022 : **Mise en œuvre des 1 607 h de travail annuel** – Semaine de 36 heures avec génération de 4,5 à 6 jours de RTT selon le cycle de travail. Maintien des 4 jours de repos et de la semaine à 35 heures pour le service Collecte/Transport en raison de la pénibilité du travail.
- 1^{er} mai 2022 : **Mise en place du télétravail à titre expérimental pour 1 an** – 1 jour par semaine maximum ou forfait de 12 jours par an, à poser selon les besoins.

Quelques chiffres significatifs :

Nombre d'actes	2022	2021	Evolution 2021/2022
Ecritures de mandats y compris annulations	7 922	7 613	4%
Ecritures de titres de recette y compris annulations	3 341	3 685	-9%
Factures REOM émises	80 197	77 930	3%
Factures électroniques reçues	1 450	1 403	3%
Factures électroniques émises	570	568	0%
Délibérations du Comité syndical	68	63	8%
Décisions du Président	62	76	-18%
<i>Total délibérations + décisions</i>	<i>130</i>	<i>139</i>	<i>-6%</i>

L' accueil a reçu 633 réclamations en 2022 (904 en 2021) dont 141 en saison contre 150 au cours de la saison 2021. Elles portaient essentiellement sur des problèmes de gestion des bacs (bacs supplémentaires, déplacement de bacs ou de colonnes, bacs défectueux,...) (30%), des problèmes de collecte sélective (28% dont 11% pour le verre), des problèmes de collecte OMR (21 % des réclamations), de collecte cartons (21%).

10.2/10 Le SIVOM en chiffres



PREVENTION DES DÉCHETS



445 composteurs distribués
52 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) réparties sur le territoire du SIVOM -
259 tonnes de TLC triés

TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES



Ordures ménagères collectées : **17 297 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées reçues par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **39 250 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées incinérées par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **40 811 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées déposées en ISDND : **2 051 tonnes**

TONNAGES COLLECTE SELECTIVE



Emballages ménagers à recycler triés : **934 tonnes**
Verre trié : **2 434 tonnes**
Papier trié : **705 tonnes**
Total des déchets triés issus des points tri : **4 073 tonnes**
Cartons professionnels : **352 tonnes**

TONNAGES DECHETTERIES



Déchets collectés en déchetteries : **31 279 tonnes**, dont :
Déchets verts : **15 174 tonnes**
Déchets dangereux : **734 tonnes**
Gravats : **7 442 tonnes**
Nombre de visites en déchetteries : **283 536**

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le 28/07/2023

ID : 040-244000279-20230724-DCS2023_35-DE



CONTENANTS



6 720 bacs à ordures ménagères
140 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères
247 colonnes de tri aériennes pour les EMR
14 conteneurs semi-enterrés pour les EMR
162 colonnes de tri aériennes pour le papier
8 conteneurs semi-enterrés pour le papier
259 colonnes de tri aériennes pour le verre
12 conteneurs semi-enterrés pour le verre
14 colonnes aériennes pour les OM
2 compacteurs pour les ordures ménagères

EFFECTIFS



Effectif permanent au 31/12/2022 (Collecte) :
63 agents
Effectif permanent au 31/12/2022 (Traitement) :
16 employés

SECURITE



Nombre d'accidents de travail (Collecte) : **12**
Nombre d'agressions : **pas d'agression**

COUTS



Coût aidé à la tonne collecte et traitement des déchets ménagers : **308 € H.T.**
Coût aidé / habitant (population DGF) : **117 € H.T.**

ENVIRONNEMENT



88,6 kg de particules émis pour la collecte des OM
Bilan carbone : **302 tonnes** de CO₂



GLOSSAIRE

A.C.F.I. : Agent Chargé des Fonctions d'Inspection

B.O.M. : Bennes à Ordures Ménagères

ACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

C.D.C. : Communauté de Communes

C.D.G. : Centre de Gestion

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

C.S.R. : Combustible Solide de Récupération

C.S.S. : Commission de Suivi de Site

C.T. : Comité Technique

D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

D.D.M. : Déchets Dangereux des Ménages

D. E. A. : Déchets d'Éléments d'Ameublement

D.E.E.E (ou D3E) : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

D.I.U.O. : Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

D.I.B. : Déchets Industriels Banals

D.R.E.A.L : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E.M.R. : Emballages Ménagers à Recycler

E.T.P. : Equivalent Temps Plein

F.D.S. : Fiche de Sécurité

F.I.P.H.F.P. : Fonds d'Insertion du Personnel Handicapé de la Fonction Publique

G.E.M. : Gros Electro-Ménager

G.E.R. : Gros Entretien et Renouvellement

I.S.D.D. : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

I.S.D.I. : Installation de Stockage de Déchets Inertes

I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

J.P.O : Journée Portes Ouvertes

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Induit

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate

R.E.F.I.O.M. : Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données

R.I.F.S.E.E.P. : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

R.S.C. : Résidus Solides de Combustion

S.E.D.H.L. : Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande

S.E.D.D : Semaine Européenne du développement Durable

S.E.R.D : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

S.I.T.C.O.M. : Syndicat Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères

S.T.E.P. : Station d'épuration

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.E.P.C.V. : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

T.V.I. : Tout Venant Incinérable

T.V.D. : Tout Venant Déchetteries

U.V.E. : Unité de Valorisation Énergétique

V.L.E. : Valeur Limite d'Émission